

0 % au Conseil des Etats
14,3 % au Conseil national
23,6 % au Grand Conseil
24,5 % dans les Conseils communaux
28,6 % au Conseil d'Etat

Femmes et politique dans le canton de Fribourg:



2010

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg

Impressum

Edition
Bureau de l'égalité et de la famille
Rue de la poste 1 - Case postale
1701 Fribourg
Tél. 026 305 23 86
Fax 026 305 23 87
Courriel: bef@fr.ch

Recherche et rédaction:
Tanja Bauer, licenciée ès sciences politique, collaboratrice scientifique universitaire

Traduction française: Anouchka Chardonens

Conception graphique: Imprimerie St Canisius SA, Fribourg

Photo page de garde: Nicolas Repond

Edition:
700 exemplaires

Fribourg, août 2010

1. Introduction	2
2. Récapitulatif	3
3. Les 40 ans du droit de vote des femmes - du «scandale» à la «normalité»	5
4. Situation dans le canton de Fribourg	10
4.1. Représentation au niveau fédéral	10
4.2. Représentation au niveau cantonal	14
4.3. Représentation au niveau communal	22
4.4. Conclusion	26
5. Les stratégies des partis politiques quant à la promotion des femmes	28
5.1. Recrutement des candidat-e-s	28
5.2. Nomination des candidat-e-s	29
5.3. Positionnement des candidat-e-s	30
5.4. Soutien durant la campagne électorale	31
5.5. Promotion des femmes	31
5.6. Conclusion	32
6. Recommandations	33
6.1. Candidates	33
6.2. Partis	34
6.3. Entourage et famille	35
6.4. Electeurs et électrices	35
7. Annexes	36
7.1. Abréviations des partis	36
7.2. Introduction du suffrage féminin	36
7.3. La représentation féminine en chiffres	40
7.4. Questionnaire aux partis politiques du canton de Fribourg	57
8. Bibliographie	58
8.1. Publications	58
8.2. Sites internet	58
8.3. Sources des données	58

1. Introduction

L'année 2011 sera à Fribourg une grande année électorale avec au printemps des élections sur le plan communal, et en automne sur le plan cantonal et fédéral. Dans toute la Suisse, ce sera aussi l'année des jubilés en matière d'égalité, 40 ans de suffrage féminin et 30 ans d'inscription du principe d'égalité dans la Constitution. Ce temps particulier est l'occasion, pour le Bureau de l'égalité et de la famille du canton de Fribourg, de formuler un questionnement important:

Est-ce suffisant?

Est-ce suffisant, 40 ans de droit de vote et d'éligibilité accordé aux femmes pour que l'égalité devienne une réalité?

Est-ce suffisant pour répondre à l'exigence d'égalité entre les sexes inscrite dans notre Constitution il y aura justement 30 ans en 2011?

Est-ce suffisant que les Fribourgeoises soient «présentes» à ... 0 % au Conseil des Etats, 14,3 % au Conseil national (au moment de l'élection), 23,6% au Grand Conseil, 24,5 % en moyenne dans les exécutifs communaux, et 28,5 % au Conseil d'Etat?

La présente publication apporte des éléments de réflexion permettant de s'interroger sur la volonté de répondre concrètement au principe d'égalité entre femmes et hommes. Et, en terme de processus, elle montre que l'on ne peut pas simplement laisser passer le temps, croire au mythe d'une évolution positive «naturelle» des chiffres, ni se dire - comme le faisaient les médias en 1971 au lendemain des résultats positifs du scrutin - que «le chemin est long jusqu'à l'égalité politique effective. Un regard sur la représentation féminine dans nos institutions politiques révèle que, quarante ans après cette votation, le canton de Fribourg n'a pas encore atteint l'objectif et qu'il fait même figure de mauvais élève, comparé au reste de la Suisse.

Toutefois, sur le terrain, des signes de l'avancée vers la parité méritent d'être relevés. Ainsi, l'année 2010 est déjà, dans le canton de Fribourg, une année exceptionnelle dans la mesure où trois femmes siègent à la tête du Grand Conseil. La Présidente et deux Vice-présidentes ont souhaité à cette occasion mettre en avant le rôle et les mérites des femmes dans la politique et dans la société. Elles ont prévu, en collaboration avec le Bureau de l'égalité et de la famille, deux actions: l'une en juin, décentralisée dans différentes régions, «A la rencontre de la population» et l'autre en septembre, très symbolique aussi, «Des femmes à l'Hôtel cantonal». Une belle réussite.

Ce qui serait *suffisant* pourtant pour Fribourg, ce serait de ne plus avoir à marquer de tels événements dans la vie politique. Que la présence en nombre des femmes dans toutes les instances politiques «tombe» dans la normalité. Ce qui serait *suffisant*: une égalité, dans les faits et dans les chiffres, pour une démocratie digne de ce nom.

Geneviève Beaud Spang
Responsable du Bureau de l'égalité et de la famille

2. Récapitulatif

L'année 2011 sera une année électorale. Dans le canton de Fribourg, tous les mandats seront renouvelés, tant au niveau fédéral, cantonal que communal. Ce sera une chance unique, quarante ans plus tard, d'accorder enfin aux femmes la place qu'elles devraient occuper dans les instances politiques au prorata de leur importance dans la population pour une démocratie digne de ce nom.

Eu égard à l'année électorale fribourgeoise de 2011, le présent rapport se propose de décrire l'évolution de la représentation féminine dans le canton de Fribourg au cours des quarante dernières années, au niveau national, cantonal et communal et d'examiner en détail les procédures de recrutement et de nomination des partis politiques. Le rapport se conclura par des recommandations que les partis politiques, les candidates, leur entourage, ainsi que les électeurs et les électrices, pourront mettre en œuvre pour s'assurer que les femmes et les hommes aient effectivement les mêmes chances d'obtenir une place dans une instance politique.

Au cours du temps, la proportion des candidates sur les listes électorales fribourgeoises a évolué de manière très similaire pour toutes les institutions et se situe approximativement dans la moyenne suisse. Depuis le début, voire le milieu des années nonante, le taux de femmes atteignait environ 20 % selon les instances. Durant les dix à quinze ans qui ont suivi, le pourcentage de candidates a augmenté une nouvelle fois d'environ 10 %. Lors des dernières élections, environ un tiers des candidat-e-s sur les listes électorales nationales, cantonales ou (pour autant que l'on sache) communales étaient des femmes.

Le Conseil des Etats constitue une exception. C'est la nomination qui pose problème en réalité, car chaque parti ne présente en général qu'un-e seul-e candidat-e. Cet obstacle a été surmonté par les Fribourgeoises au cours de deux années électorales, sans que ces dernières aient toutefois été élues.

Il a été démontré lors d'élections à d'autres instances que la proportion de femmes inscrites sur les listes ne présageait pas de leurs chances d'élection. Ces probabilités d'élection peuvent chuter en raison d'un mauvais positionnement en queue de liste ou par manque de notoriété des candidates. Il faut relever que l'électorat peut également influencer sur un emplacement favorable des candidates en biffant des noms de femmes des listes ou en les renvoyant à la fin des bulletins.

Lors des dernières élections au Grand Conseil, les listes du PDC et celles du cercle électoral de la Ville de Fribourg représentaient un bon exemple de proportion de candidates moyenne voire élevée qui s'est traduit par un faible taux de femmes élues. L'inverse est également possible. Ainsi, le pourcentage de candidates du PLR et de celles de la Veveyse pour les élections au Grand Conseil était comparativement plutôt bas mais le nombre de femmes élues a tout de même été supérieur à la moyenne. Par conséquent, un taux élevé de candidates ne suffit pas à lui seul à assurer la représentation des femmes.

Comme l'ont montré les diverses élections au Conseil national et au Conseil des Etats ainsi que les élections dans les exécutifs communaux, plus la pression de la concurrence était grande, c'est-à-dire moins il y avait de mandats à pourvoir, et moins il y a eu de Fribourgeoises élues. La réduction du nombre de sièges du Grand Conseil s'est également faite au détriment des femmes. Il semble en effet que plus un mandat est prestigieux, plus les chances d'élection des femmes baissent. A l'inverse, les chances des candidates augmentent lorsque le nombre de mandats est élevé et que l'instance est moins prestigieuse. Ainsi, entre 28 % et 32 % de femmes ont été élues aux conseils généraux de Châtel-St-Denis, Bulle et de la Ville de Fribourg, alors qu'au niveau cantonal, seul 23,6 % des élu-e-s du Parlement étaient des femmes. Il en va différemment de l'exécutif cantonal, puisque 28,6 % de femmes ont été élues alors que ce pourcentage n'atteignait que 24,2 % dans les conseils communaux.

Des chiffres particulièrement détaillés sont disponibles pour les élections au Grand Conseil. Ces derniers montrent que ce sont avant tout les partis dits bourgeois qui accusent un gros retard dans le domaine de la représentation féminine. Le PDC, de loin le parti le plus fort lors des élections au Grand Conseil dans le canton de Fribourg, présente le plus grand potentiel. En 2006, il a remporté 33,6 % des sièges, mais seul 16,2 % des élu-e-s du PDC étaient des femmes, ce qui représente un résultat inférieur de 7,4 % à la moyenne cantonale (de 23,6 %) et correspond à l'élection de 6 femmes. Si la proportion des femmes élues avait respecté la moyenne cantonale, 9 femmes auraient obtenu un siège. Cet élément à lui seul augmenterait la représentation féminine d'environ 3 %. A l'UDC, les femmes ne représentaient que 11,1 % des élu-e-s, alors que le parti a remporté tout compte fait 16,4 % des sièges. Les choses se présentaient légèrement mieux au PLR, puisque il y a eu 26,3 % de femmes élues et que le parti a obtenu 17,3 % de l'ensemble des mandats.

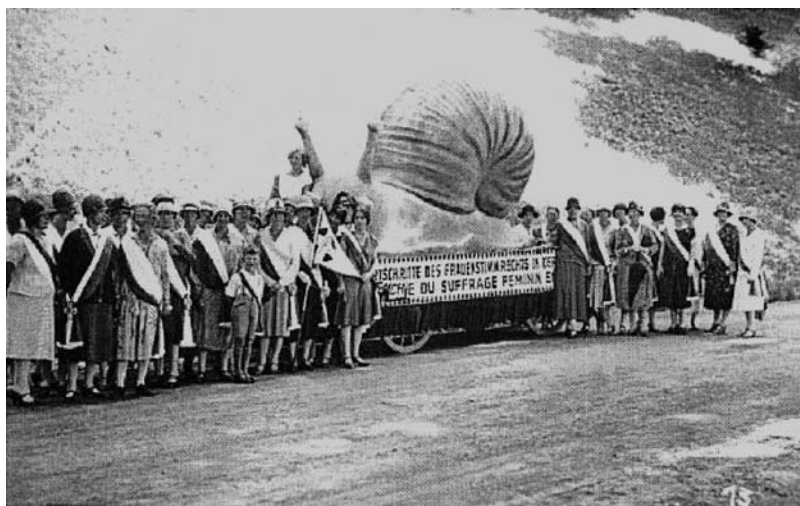
De grandes différences sont perceptibles non seulement entre les divers partis politiques mais également entre les divers cercles électoraux. Il semble que les électeurs et les électrices soient plus ou moins enclins à élire des femmes en fonction des régions, mais cela peut également dépendre des candidates et de leur notoriété. Les partis politiques ont donc un défi à relever. Il ne suffit pas de persuader les femmes de se porter candidate juste avant le dépôt de la liste. Il faudrait également recruter et former les candidates de manière ciblée jusqu'à deux ans avant l'élection afin d'augmenter effectivement la représentation féminine.

A ce jour, cette prise de conscience n'a pas encore eu lieu au sein des partis politiques. Il semble également qu'aucun parti n'ait de stratégie claire concernant la promotion des femmes, comme le prouve un questionnaire que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) a fait parvenir aux partis politiques. Il est probable qu'aucun parti ne s'oppose par principe à une représentation paritaire des femmes, mais il manque un concept précis pour atteindre ce but et le rôle que les partis politiques devraient jouer dans cette réalisation n'est pas clairement défini. Cette thématique ne paraît pas avoir la priorité nécessaire à l'intérieur des partis politiques pour permettre d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie claire en la matière.

3. Les 40 ans du droit de vote des femmes - du «scandale» à la «normalité»

Lors de la super année électorale fribourgeoise de 2011 - au cours de laquelle les institutions fédérales, cantonales et communales seront renouvelées - cela fera exactement 40 ans que les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au niveau national et il s'agira également du 40^e anniversaire de ce droit au niveau cantonal et communal dans le canton de Fribourg.

Il semble aujourd'hui à peine croyable que les Suissesses n'aient les mêmes droits politiques que les hommes que depuis 40 ans. Mais même il y a 40 ans, le retard accusé par la Suisse en matière de droit de vote féminin était scandaleux: Tous les états européens avaient déjà accordé le droit de scrutin aux femmes des décennies auparavant¹. En Europe, dès 1952, seuls la Suisse, le Portugal et la Principauté du Liechtenstein ne reconnaissaient pas le droit de vote et d'éligibilité national aux femmes. Il a fallu attendre encore près de vingt ans pour que les hommes suisses accordent aux femmes l'accès aux urnes. Après des années de lutte, le droit de scrutin des femmes a été adopté le 2 février 1971 par 65,7 % des voix. Douze ans auparavant encore, le 1^{er} février 1959, les hommes avaient refusé l'égalité des droits politiques aux femmes par 65,9 % des voix.



*Image 1 «Le droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse progresse»,
Action lors de la première exposition Suisse sur le travail féminin à la Saffa de 1928.*

Selon un rapport de Werner Seitz pour l'Université de St-Gall² daté de 2003, la stratégie d'approche extrêmement timide des militantes pour le droit de vote serait une des raisons de l'introduction tardive de ce droit au niveau national en Suisse. Il estime que les militantes ont été modérées car elles ont été intégrées à l'Etat relativement tôt grâce au travail de milice et aux réseaux familiaux. Seitz voit une autre explication dans le fait que, depuis 1874, aucune révision totale de la Constitution fédérale - qui aurait permis une introduction moins exposée du droit de vote des femmes - n'ait eu lieu pendant plus de cent ans. Selon lui, le modèle patriarcal de la répartition des rôles entre femmes et hommes était de surcroît profondément enraciné en Suisse.

¹ Voir annexe 7.2.1 «Introduction du droit de scrutin au niveau mondial»

² W. Seitz: *Gleichstellungspolitische Strategien und ambivalente Wirkungen der direkten Demokratie. Ein Streifzug durch hundert Jahre Kampf um politische Gleichstellung in der Schweiz*, 2003

«Oui de bon cœur, oui pour les femmes» - L'introduction du droit de vote des femmes dans le canton de Fribourg



Image 2
«Oui de bon cœur, oui pour les femmes», dans l'«Anzeiger von Kerzers», 22.01.1971

Le 7 février 1971 l'égalité politique entre hommes et femmes semble avoir enfin abouti dans le canton de Fribourg. Avec 71,1 % respectivement 59,9 %³ des voix, les Fribourgeois ont dit deux fois «oui de bon cœur» au droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau cantonal et au niveau national. Avant les élections, tous les partis politiques et les médias cantonaux s'étaient prononcés en faveur de l'introduction du suffrage féminin et avaient soutenu la campagne «Oui de bon cœur, oui pour les femmes - deux fois OUI de bon cœur». L'Eglise catholique, qui ne s'était pas exprimée lors des premières votations fédérales de 1959, a également pris position pour l'introduction du droit de vote des femmes dans un communiqué de presse à l'échelle nationale. Face à cette union, seul Bernard Borcard, rédacteur en chef du «Républicain», s'est mis dans l'opposition⁴ dans le canton de Fribourg.

Les partis politiques avaient déjà fait campagne avant la votation. Tout comme cela sera le cas en 2011, des élections communales, cantonales et fédérales ont eu lieu en 1971. Le débat précédant la votation sur le droit de vote et d'éligibilité des femmes était par conséquent lui aussi imprégné par la rhétorique de la campagne électorale⁵. Le fait qu'il paraissait opportun, en tant que parti politique, de défendre le droit de vote des femmes montre à quel point l'opinion publique avait évolué depuis la dernière votation. Douze ans auparavant, les choses étaient effectivement encore très différentes: le 2 février 1959, 70,2 % des Fribourgeois s'étaient prononcés contre l'introduction du droit de vote des femmes au niveau fédéral - un droit de vote cantonal n'entraînait même pas en ligne de compte. Le Parti des paysans, des artisans et des indépendants ainsi que son organe de presse l'Agri-journal et l'Organisation paysanne cantonale s'étaient opposés à l'époque au droit de vote des femmes. Les deux plus grands partis du canton, le Parti conservateur fribourgeois (devenu plus tard le Parti démocrate chrétien PDC) et le Parti libéral radical PLR avait opté pour la liberté de vote, ce qui avait été interprété par la critique comme une invitation implicite à voter «non».

Pour l'historienne Monica Fasani Serra, l'adoption du droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1971 est l'expression d'une évolution des valeurs dans le canton de Fribourg. L'essor démographique et économique, l'abandon de la messe en latin, l'arrivée de la télévision, l'ouverture grandissante de la formation aux femmes - tous ces facteurs et d'autres encore ont modifié la situation des femmes et les ont préparées à lutter pour leurs droits. Parallèlement, il ne faut pas sous-estimer l'influence du reste de la Suisse. En 1971, Les plus grands partis suisses se sont engagés en faveur du suffrage féminin et ont communiqué leurs mots d'ordre dans les médias, dans le canton de Fribourg également. Ces derniers y ont trouvé un terrain plus fertile que douze ans auparavant, notamment en raison du fait que de nombreux débats publics avaient été organisés sur ce thème. Des articles de presse de l'époque montrent que les débats s'articulaient principalement autour de quatre arguments⁶: autour de l'égalité et de l'équité, des facteurs économiques, notamment du fait que de nombreuses femmes travaillaient et devaient par conséquent avoir le droit de prendre des décisions politiques, autour d'arguments religieux et de la place de la femme ainsi qu'autour de l'ouverture ou de

³ W. Seitz: *Gleichstellungspolitische Strategien und ambivalente Wirkungen der direkten Demokratie. Ein Streifzug durch hundert Jahre Kampf um politische Gleichstellung in der Schweiz*, 2003

⁴ M. Fasani Serra: *Mémoire de licence «Un geste de bon cœur» pour faire bon genre? L'adoption du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, arguments et contre-arguments dans la presse (1959-1971)*, page 49

⁵ Voir annexe 7.2.2 «Citations relatives à l'introduction du droit de vote des femmes dans le canton de Fribourg»

⁶ C.-L. Pasquier: *L'histoire d'une conquête*, dans «La Gruyère», 6 mars 2007

la délimitation de la Suisse et du canton de Fribourg face à l'étranger, où le droit de vote avait déjà été accordé aux femmes dans plusieurs états.

Après la deuxième guerre mondiale, les premiers efforts officiels en matière d'égalité des droits politiques se sont concrétisés par le dépôt de deux motions au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat avait alors retenu dans sa réponse qu'il était temps de faciliter l'accès au secteur public aux femmes. Il craignait toutefois qu'une votation sur l'introduction du droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal échoue auprès de la population et que la démarche soit plutôt contreproductive⁷. Le Conseil d'Etat voulait par conséquent commencer par faciliter l'accès aux femmes aux plus hautes fonctions administratives. Ce projet a été refusé en votation populaire le 20 avril 1952.

L'Association pour le suffrage féminin fribourgeois (ASSF) avait salué les motions et les efforts du Conseil d'Etat qui avaient au moins eu le mérite de lancer un débat public sur la question. L'ASSF, qui avait milité dès sa fondation pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes et leur avait permis de s'organiser, a encouragé les Fribourgeois et les Fribourgeoises à créer des comités avant chacune des deux votations afin d'inciter la population à voter oui. «Oui de bon cœur, oui pour les femmes», la consigne de vote des partisan-e-s, montre toutefois à quel point ils et elles ont lutté prudemment en 1971 afin d'obtenir un résultat positif lors de cette votation. Durant ce deuxième scrutin, certaines prises de positions s'opposaient au droit de vote des femmes même si, peut-être par souci de modernité, elles ne se faisaient que rarement entendre. Comme le souligne Monica Fasani Serra⁸ dans sa conclusion, les partisan-e-s du oui ont voulu cette fois prendre en compte les préjugés de la population et ont décidé de mener une campagne demandant «cordialement» que l'on accorde le droit de vote aux femmes. Les arguments rationnels qui avaient été invoqués douze ans plus tôt sont restés un peu à l'arrière-plan. A l'époque, les partisan-e-s du oui avaient voulu gagner l'électorat au principe de l'égalité entre hommes et femmes⁹. Il semble pourtant que cela n'ait eu aucun écho dans le Fribourg rural de l'époque, imprégné des concepts de l'Eglise.

Depuis 1971, les Fribourgeois et les Fribourgeoises ont donc, de par la loi, les mêmes droits et les mêmes devoirs politiques. Cependant, comme le prédisaient les médias fribourgeois au lendemain des résultats positifs du scrutin, le chemin est long jusqu'à l'égalité politique effective. Un regard à la représentation féminine dans les institutions politiques montre que, quarante ans plus tard, le canton de Fribourg n'a pas encore atteint l'objectif.

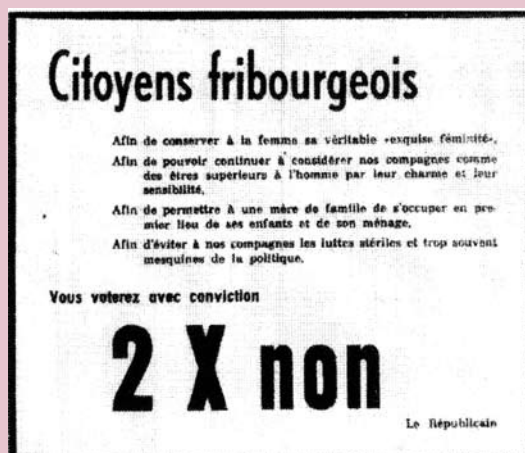


Image 3
«Citoyens fribourgeois,
vous voterez avec conviction deux fois
non», dans «Le Républicain» 04.02.1971

⁷ M. Fasani Serra: *Mémoire de licence «Un geste de bon cœur» pour faire bon genre? L'adoption du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, arguments et contre-arguments dans la presse (1959-1971)*, page 41

⁸ Ibidem, page 204

⁹ Ibidem

Contrairement à la plupart des autres pays, l'élite politique au sein du Parlement et du Gouvernement n'a pas redressé ses représentations du quotidien, mais a eu au contraire recours à un prétendu sentiment populaire pour déléguer au peuple la responsabilité en la matière et a stigmatisé ainsi l'électorat en tant qu'opposant au droit de vote des femmes.

Au niveau cantonal, le droit de vote des femmes a été partiellement introduit plus d'une décennie auparavant. Les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont accordé le droit de vote aux femmes en 1959, Genève une année plus tard. A partir du milieu des années soixante, les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, du Tessin, de Zurich, de Lucerne et du Valais l'ont introduit à leur tour. Le canton de Fribourg a conféré le droit de vote cantonal aux femmes, comme tous les autres cantons à l'exception d'Appenzell rhodes-intérieures et extérieures, au cours des votations nationales de 1971/1972.

Parallèlement au droit de vote, les femmes ont également obtenu le droit de se porter candidates à des fonctions politiques. La lutte pour une représentation égale dans les institutions politiques avait dès lors commencé et continue encore aujourd'hui. Bien que les femmes aient eu accès aux parlements cantonaux et au Conseil national relativement rapidement et que leur proportion ait augmenté au cours des années, la parité est encore loin d'être atteinte, même quarante ans plus tard, si l'on considère que 29,5 % de femmes siègent au Conseil national et 26,3 % dans des parlements cantonaux. Et elles ont encore plus de peine à se faire élire au Conseil des Etats et dans les exécutifs. En 2007, 21,7 % de femmes ont été élues au Conseil des Etats, quant à la proportion de femmes dans les gouvernements cantonaux, elle atteignait 19,2 %.

Aujourd'hui, la Suisse n'est plus, comme il y a quarante ans, un cas particulier en Europe en matière de participation des femmes en politique, mais connaît au contraire une situation habituelle¹⁰. La Suisse se place aujourd'hui au 26^e rang mondial si l'on prend uniquement en

Les femmes votent-elles différemment des hommes?

Une étude de l'institut gfs.berne le montre: Les femmes et les hommes ne se différencient guère en ce qui concerne le taux de participation et le comportement lors des votations (gfs.berne: *Etude VOX-Trend-2006*, «Die Entscheidungen von Frauen schützen Umwelt, Service Public und Benachteiligte», Berne, 2006). Les femmes prennent part aux votations dans la même proportion que les hommes et sont souvent du même avis. D'autres caractéristiques et valeurs personnelles ont à cet égard un impact bien plus important sur le comportement lors des votations que le sexe des votant-e-s. L'étude fait état de différences uniquement pour les initiatives relatives à l'environnement, au Service public et aux groupes défavorisés, pour lesquelles le comportement électoral des femmes a tendance à être plus conservateur que celui des hommes. Ceci ne vaut cependant pas pour les projets concernant les étrangers et les étrangères et pour ceux ayant trait aux criminel-le-s sexuels. Les arguments de politique économique ont au contraire tendance à influencer les femmes un peu plus faiblement. En outre, les femmes votent différemment des hommes sur les thèmes de politique familiale, du couple et sur les questions spécifiquement féminines: elles votent plus facilement le statu quo sur les questions de grossesse et de maternité. Cependant l'âge s'avère être en fin de compte un critère plus important que celui du sexe. Les personnes plus âgées votent de manière plus conservatrice alors qu'aucune différence de genre ne se fait sentir dans l'électorat jusqu'à 40 ans. Les femmes votent de manière plus libérale en matière de politique sociale, notamment sur les questions de politique de la famille ou du couple, et se prononcent un peu plus fréquemment en faveur de la promotion spécifique des femmes en politique.

¹⁰ W. Seitz: *Gleichstellungspolitische Strategien und ambivalente Wirkungen der direkten Demokratie. Ein Streifzug durch hundert Jahre Kampf um politische Gleichstellung in der Schweiz*, 2003

compte la plus importante proportion de femmes en Suisse, même si cela ne représente que 30 % à peine de femmes élues. Etre considéré comme un «cas normal» au niveau international ne signifie de loin pas que la Suisse a atteint l'objectif en matière d'égalité des droits politiques. Même si les bases légales ont été mises en place à cet effet il y a 40 ans, il semble qu'il y ait encore de gros obstacles à l'élection des femmes.

Vu l'année électorale fribourgeoise de 2011, le présent rapport se propose de décrire, au cours des prochains chapitres, l'évolution dans le canton de Fribourg de la représentation féminine dans les institutions nationales, cantonales et communales durant les quarante dernières années et d'examiner en détail les processus de recrutement et de nomination des partis politiques. Le rapport se conclura par des recommandations aux partis politiques, aux candidates, à leur entourage et à l'électorat afin que leur mise en œuvre permette que les femmes et les hommes aient effectivement les mêmes chances d'obtenir une place dans une instance politique.

4. Situation dans le canton de Fribourg

Ce chapitre décrit l'évolution de la représentation féminine dans les instances politiques fédérales, cantonales et communales dans le canton de Fribourg durant les quarante dernières années. La proportion des candidates sur les listes électorales, celle des femmes élues et le taux d'élection¹¹ des candidates sont les critères utilisés pour juger de l'égalité politique.

Le choix du nombre de candidates inscrites sur les listes électorales relève de la compétence des partis politiques, alors que l'électorat décide du nombre de femmes élues. Les chances d'élection des candidates comparées à celles des candidats s'expriment par une combinaison de ces deux éléments. **Le taux d'élection correspond dès lors à la probabilité qu'ont les femmes de se faire élire par rapport aux hommes se trouvant sur la même liste.** Un taux d'élection de 100 signifie que la quote-part des candidates est égale à celle des élues et que les hommes et les femmes d'une même liste avaient les mêmes chances de succès.

Le nombre de candidates inscrites sur une liste électorale ne présage pas à lui seul de leurs chances d'élection. Ce sont l'emplacement sur la liste et la notoriété des candidat-e-s qui jouent avant tout un rôle important, car ces critères peuvent influencer favorablement l'électorat. Ce sont toutefois les préférences des électeurs et des électrices qui sont décisives en définitive.

Tous les graphiques du présent chapitre se réfèrent à des tableaux répertoriés dans l'annexe à ce rapport. Les sources relatives aux données émanent de l'Office fédéral de la statistique, de la Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg ainsi que des districts et des communes concernés.

4.1 Représentation au niveau fédéral

Comparé au reste de la Suisse, le canton de Fribourg fait plutôt figure de mauvaise élève en matière de représentation féminine dans les institutions nationales. On trouve en moyenne 29,5 % de femmes au Conseil national mais seulement 14,3 % dans la délégation fribourgeoise, à savoir

Davantage de mandats, davantage de femmes

Il existe un rapport positif entre la taille d'une circonscription électorale et la proportion de candidates et de femmes élues (T.-H. Ballmer-Cao, M. Tremblay: «*Modes de scrutin, partis politiques et élection des femmes: Une introduction*», *Swiss Political Science Review*, Volume 14, Issue 4, Rüegg Verlag, Coire/Zurich, 2008). En effet, plus il y a de sièges potentiels à pourvoir par un parti dans une circonscription électorale, plus le nombre de candidat-e-s nommés par parti sera élevé. Ceci augmente leurs chances d'occuper une place sur la liste susceptible de déboucher sur une élection, c'est-à-dire d'être placés en tête de liste. Un plus grand nombre de siège à pourvoir dans une circonscription électorale signifie également que davantage de partis ont tendance à se présenter aux élections. La concurrence entre les partis est alors renforcée et ceux-ci réagissent de ce fait de manière plus sensible les uns par rapport aux autres. Si un parti s'engage pour la représentation féminine, cela peut conduire les autres partis à l'imiter. Cependant, un trop grand nombre de partis politiques peut être un désavantage pour la représentation féminine, car le nombre de sièges attendus par chaque parti se voit réduit et la concurrence entre eux augmente, souvent au détriment des femmes. Le même effet se produit s'il n'y a que peu de sièges à pourvoir dans un cercle électoral. Seuls les grands partis peuvent en pratique remporter ces circonscriptions, car ils présentent leurs leaders, principalement des candidats sortants et donc des hommes. Ces partis sont souvent peu intéressés à ouvrir leurs forteresses et à les rendre accessibles à de nouveaux groupes, notamment aux femmes.

¹¹ (% d'élus-e-s / % de candidat-e-s)*100

même pas la moitié de la moyenne nationale¹². Le constat est encore plus décevant pour le Conseil des Etats: 22 % des élu-e-s sont des femmes, mais le canton de Fribourg ne compte aucune représentante. Ce pourcentage de femmes semble d'autant plus faible que les chiffres comparatifs au niveau national sont très loin d'exprimer la parité.

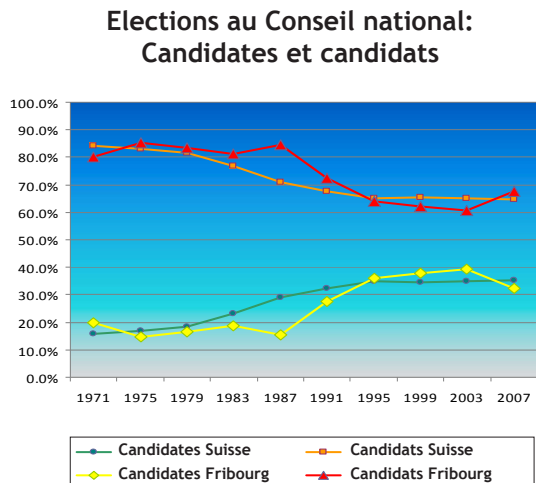
4.1.1 Conseil national

Le Conseil national représente le peuple suisse au niveau national et correspond à la chambre basse du Parlement. Les circonscriptions électorales sont formées par les cantons et chacun d'eux se voit attribuer un certain nombre de sièges en fonction de l'effectif de sa population. Le canton de Fribourg a obtenu 6 sièges de 1971 à 1999 et 7 à partir de 2003.

Evolution des candidat-e-s et des élu-e-s

Au cours des quarante dernières années, la proportion de candidates fribourgeoises au Conseil national est passée de 20 % lors des premières élections de 1971 à 32,5 % pour les élections fédérales de 2007. Après avoir pris un bon départ en 1971, si l'on compare ces valeurs aux chiffres nationaux, plusieurs élections au cours desquelles le pourcentage de candidates était inférieur à 20 % se sont succédées. Ce n'est qu'au début des années nonante que la proportion de femmes a dépassé à nouveau les 20 %. Elle s'est même située au-dessus de la moyenne nationale au cours des années électorales suivantes.

Un pic provisoire a été atteint en 2003 lorsque quarante pourcent environ des candidat-e-s étaient des femmes. Ensuite, il semble qu'une tendance négative se soit installée: en 2007, la proportion des femmes a chuté d'environ 7 %, à savoir à 32,5 %, sa valeur la plus basse depuis 1995. Va-t-on connaître une nouvelle phase de régression comme cela a été le cas suite au bon démarrage de 1971? Les élections de 2011 le diront. Comparés au reste de la Suisse, force est de constater que les chiffres de la représentation féminine sur les listes des partis dans le canton de Fribourg n'ont pas évolués de manière aussi linéaire et constante que ceux de la moyenne suisse.



*Graphique 1
«Proportion des candidat-e-s suisses et
fribourgeois aux élections au Conseil national
de 1971 à 2007»*

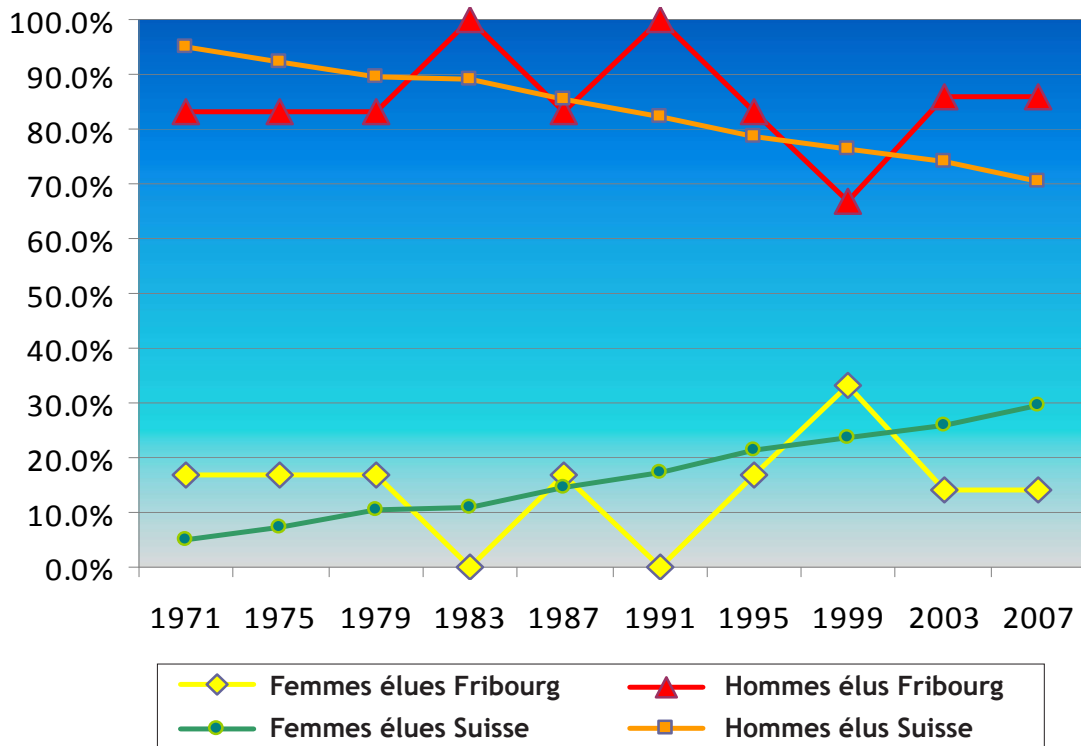
Ces constatations sont également valables en ce qui concerne la proportion des Fribourgeoises élues au Conseil national. Exceptions faites de l'année 1999, au cours de laquelle deux femmes ont été élues, et des années 1983 et 1991, au cours desquelles aucune femme n'a été élue, une femme a pu représenter le canton de Fribourg au Conseil national à chaque fois. Cela représente, selon le nombre de mandats accordés au canton de Fribourg, une proportion de 16,7 % (pour 6 sièges) ou de 14,3 % (pour 7 sièges). Durant les années septante, ces chiffres exprimaient un bon résultat par rapport aux autres cantons, mais depuis le début des années nonante, ce résultat se situe clairement au-dessous de la moyenne nationale et de manière encore plus flagrante en deçà du seuil de parité. Les statistiques le prouvent: Fribourg ne contribue pas au développement positif de la représentation féminine au Conseil national. Tout comme en 1971, une seule Fribourgeoise a été élue au Conseil national pour le canton de Fribourg¹³.

positif de la représentation féminine au Conseil national. Tout comme en 1971, une seule Fribourgeoise a été élue au Conseil national pour le canton de Fribourg¹³.

¹² Nous comptons toujours le nombre de femmes élues au moment de l'élection. Ce nombre peut pourtant changer pendant la législature, p. ex. suite à la démission d'un-e élu-e. Tel est le cas pour le Conseil national: suite à la démission d'un Conseiller national fribourgeois fin 2008, une deuxième femme a pris place dans l'institution politique, ce qui ne figure pas dans la statistique.

¹³ Voir note n° 12

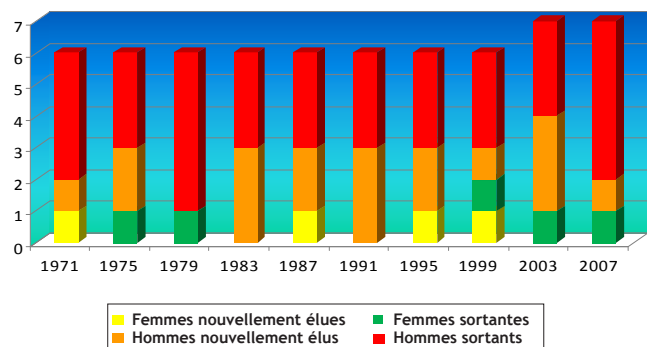
Elections au Conseil national: Femmes et hommes élus



Graphique 2
«Proportion des hommes et des femmes suisses et fribourgeois élus au Conseil national de 1971 à 2007»

Cela semble s'expliquer par le fait que les candidat-e-s sortants, à savoir celles et ceux déjà élus lors de la législature précédente, ont une meilleure chance d'être élus. Il en est ainsi pour au moins la moitié des Conseillers nationaux et des Conseillères nationales élus dans le canton de Fribourg, du moins pour leur deuxième législature. Cette tendance au statu quo représente un gros obstacle à la progression de la représentation féminine. De plus, comme le prouvent les résultats des années 1983 et 1991, les candidates sortantes ne sont quant à elles pas systématiquement réélues. Exceptions faites des élections de 1971 et de 1999, il y a également toujours eu plus d'hommes nouvellement élus que de femmes.

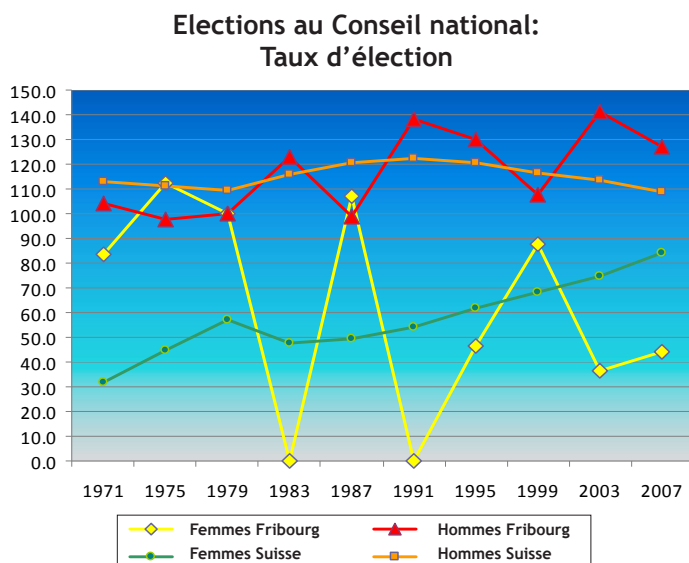
Elections au Conseil national: Sortant-e-s et nouveaux/elles élu-e-s



Graphique 3
«Nombre de Fribourgeois et de Fribourgeoises sortants et nouvellement élus au Conseil national de 1971 à 2007»

Evolution du taux d'élection

L'augmentation de la quote-part de candidates inscrites sur les listes électorales n'a eu aucune incidence sur la représentation des Fribourgeoises au Conseil national. Le taux d'élection le



Graphique 4

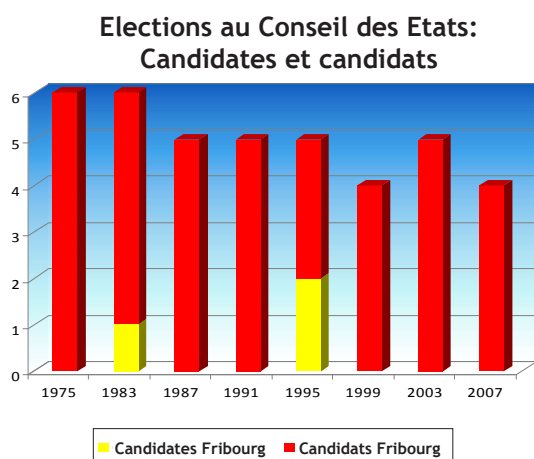
«Taux d'élection des hommes et des femmes suisses et fribourgeois élus au Conseil national de 1971 à 2007»

montre également: au début des années septante, le taux d'élection des femmes, à savoir la probabilité des candidates de se faire élire, était supérieur à celui des candidats masculins. Cela est dû à une proportion de candidates comparative-ment plutôt faible au cours des années septante et huitante. Malgré l'augmentation de la proportion de candidates, leurs chances de se faire élire ont baissé. En d'autres termes, la proportion de candidates semble n'avoir aucune influence sur les chances d'élection des femmes dans le canton de Fribourg. Quel que soit le nombre de candidates inscrites sur les listes des partis, l'électorat n'a jamais plébiscité plus d'une femme, sauf en 1999 où deux femmes ont été élues et en 1983 et 1991 où aucune femme n'a été retenue. Il en va différemment du taux

d'élection des femmes au niveau national: l'augmentation du nombre de candidates a eu pour effet d'accroître leurs chances d'élection et le nombre de femmes élues au Conseil national s'est par conséquent également élevé.

4.1.2 Conseil des Etats

Le Conseil des Etats représente les cantons et correspond à la chambre haute du Parlement. Chaque canton se voit attribuer deux sièges et les six demi-cantons obtiennent un siège chacun. Le Conseil des Etats compte par conséquent 46 sièges.



Graphique 5

«Proportion des candidats et candidates fribourgeois au Conseil des Etats de 1975 à 2007»

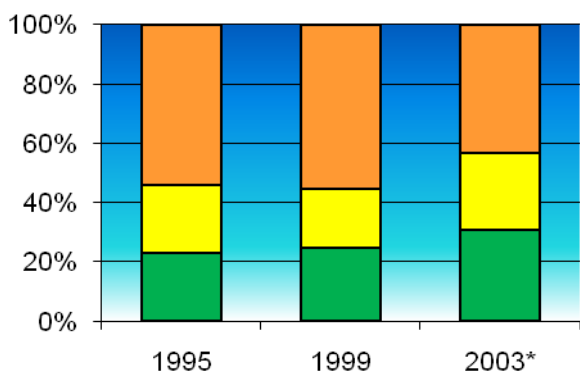
Même quarante ans après l'obtention du droit de vote par les femmes, le Conseil des Etats est resté un domaine masculin dans le canton de Fribourg. Seules trois femmes sont parvenues à y jouer un petit rôle secondaire depuis 1971: une femme en 1983 et deux en 1995 se sont portées candidates, ce qui correspond respectivement à 16,7 % et 40 % des candidatures. A ce jour, aucune Fribourgeoise n'a cependant été élue au Conseil des Etats.

Avec seulement deux sièges à pourvoir par canton, voire un seul pour les demi-cantons, les candidates ont beaucoup de peine à se faire élire au Conseil des Etats dans l'ensemble de la Suisse. En 2007, 22 % des élu-e-s seulement étaient des femmes, c'est-à-dire moins d'un quart.

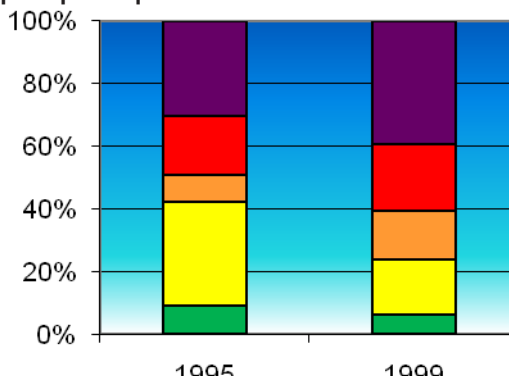
Elisez-vous des hommes ou des femmes?

En 1995, 22,9 % des personnes interrogées lors d'un sondage national relatif aux élections fédérales ont admis que le sexe des candidat-e-s jouait un rôle pour elles lors des élections. En 1999, le genre était un facteur très ou relativement important pour l'élection d'un candidat ou d'une candidate pour 24,7 % des sondé-e-s, en 2003 ce pourcentage était de 30,1 %.

«Le sexe des candidat-e-s est-il un facteur important pour vous décider lors des élections?»



«Ayant souligné l'importance du facteur sexe, indiquez pour qui vous votez lors des élections»



■ important ■ plutôt pas important ■ pas important

■ que femmes ■ que hommes ■ surtout femmes ■ surtout hommes

Seulement pour le Conseil des Etats

Source: Etudes électorales suisses-Selects, Centre de compétences suisse en sciences sociales FOR S

Cela ne signifie pas obligatoirement, que les personnes interrogées ont élu des femmes: En 1995, 42,5 % des sondé-e-s qui considèrent que le sexe est un facteur décisif ont élu principalement ou uniquement des femmes. 27,4 % ont admis avoir élu principalement ou uniquement des hommes. En 1999, la situation était totalement inversée. 36,9 % des personnes interrogées qui estiment que le genre est un critère décisif ont élu principalement ou uniquement des hommes. 23,9 % ont élu principalement ou uniquement des femmes.

4.2 Représentation au niveau cantonal

Pour les Fribourgeoises, les choses sont un peu plus réjouissantes dans les institutions cantonales que dans les institutions nationales: 23,6 % de femmes siègent au Grand Conseil, alors que la moyenne suisse dans les parlements cantonaux s'élève à 26,3 %. L'exécutif fribourgeois en témoigne de manière encore plus positive: 28,5 % des Conseillers/ères d'Etat sont des femmes alors qu'en Suisse, 19 % d'entre elles seulement siègent, en moyenne, dans des gouvernements cantonaux. Ces chiffres doivent toutefois être appréciés avec prudence: Pour l'heure, deux des sept Conseillers/ères d'Etat sont des femmes, mais si l'une d'elles devait ne pas être réélue, la proportion des femmes chuterait à 14,3 %. En outre, ces 28,5 % correspondent à peine à un peu plus d'un quart des mandats et se situent par conséquent à mi-chemin de la parité.

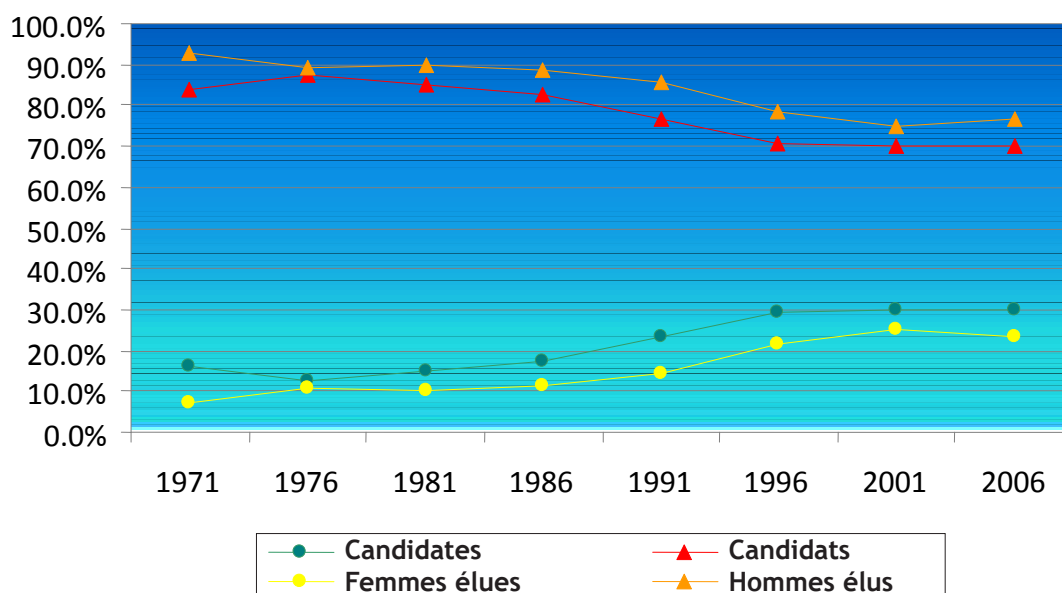
4.2.1 Grand Conseil (législatif cantonal)

Le Grand Conseil représente le pouvoir législatif dans le canton de Fribourg. Les mandats sont répartis entre les huit circonscriptions du canton en fonction de la population. Jusqu'en 2001, le Grand Conseil comptait au total 130 sièges. Depuis 2006, 110 député-e-s sont élus.

Evolution du nombre de candidat-e-s et d'élue-e-s

Les statistiques démontrent que la représentation féminine a évolué de manière plus harmonieuse au sein du Grand Conseil que dans les institutions nationales et qu'elle a suivi très largement l'évolution du pourcentage de candidates. Ce pourcentage, qui se situait initialement à 15 %, a progressé et a atteint 30 % lors des trois dernières élections au Grand Conseil. Cette valeur se situe légèrement au-dessous de la moyenne nationale. La proportion de femmes élues a aussi continuellement augmenté depuis 1971, mais s'est toutefois toujours située au-dessous de celle des candidates, ce qui signifie que les candidates inscrites sur les listes avaient une probabilité d'élection inférieure à celle de leurs collègues masculins.

Election au Grand Conseil: Candidat-e-s et élu-e-s



Graphique 6

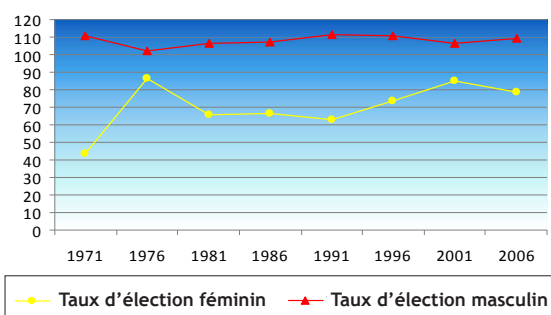
«Proportion des candidats et candidates fribourgeois et proportion des hommes et des femmes élus au Grand Conseil du canton de Fribourg de 1971 à 2006»

Le pourcentage de femmes élues qui était de 7 % à peine en 1971 a progressé jusqu'à 23,6 % en 2006. Environ 2 % de femmes en moins ont été élues en 2006 comparé à 2001, ceci même si la proportion des candidates est restée stable. Il s'agit du premier recul du nombre de députées élues au Grand Conseil depuis 1976. Cette régression semble s'expliquer par la diminution du nombre de mandats du Grand Conseil qui est passé de 130 à 110 sièges. Il en a résulté une plus grande concurrence entre les candidat-e-s, laquelle s'est faite au détriment des femmes. En 2001, comparé au reste de la Suisse, le canton de Fribourg se situait encore de justesse aux avant-places. Cette régression lui a fait perdre en 2006 près de 2,4 % par rapport à la représentation féminine moyenne dans les parlements des cantons suisses.

Evolution du taux d'élection

Le taux d'élection¹⁴ des Fribourgeoises a progressé de 43 à 85 au cours des quarante dernières années. Lors des élections de 2006, ce taux a fléchi pour la première fois depuis le début des années nonante pour atteindre 79. Dans le même temps, le taux d'élection des Fribourgeois s'est toujours situé au dessus de 100. Les probabilités d'élection des candidats étaient par conséquent, selon les années, environ 1,2 à 2,5 fois supérieures à celles de leurs concurrentes féminines. Les taux d'élection de 2001 et de 2006 se situaient dans la moyenne nationale. Le BEF ne dispose malheureusement pas de données comparatives au niveau national pour les années qui précèdent.

Elections au Grand Conseil: Taux d'élection



Graphique 7
«Taux d'élection des candidats
et des candidates fribourgeoises aux élections
au Grand Conseil du canton de Fribourg
de 1971 à 2006»

Evolution de la représentation féminine en fonction des partis politiques

Dans le canton de Fribourg, les quatre partis les plus forts pour les élections au Grand Conseil de 2006 étaient le PDC (33,6 % des mandats), le PS (22,7 %), le PLR (17,3 %) et l'UDC (16,4 %). Ensemble, ces quatre partis ont remporté 90 % des sièges. Le PCS (3,6 %), les Verts (2,7 %) et le Mouvement Ouverture (1,8 %) se partageaient 8 % environ des 10% de mandats restants.

Parmi les quatre partis les plus forts, c'est le PS qui s'est le plus rapproché de la parité. Depuis le milieu des années nonante, les femmes socialistes représentent environ 35 % à 40 % des élu-e-s du parti. Lors des élections de 2006, les candidates socialistes ont toutefois aussi ressenti la pression de la concurrence due à la réduction du nombre de sièges du Grand Conseil de 130 à 110. Pour la première fois, le pourcentage de femmes élues a reculé au PS et ce d'environ 6 %.

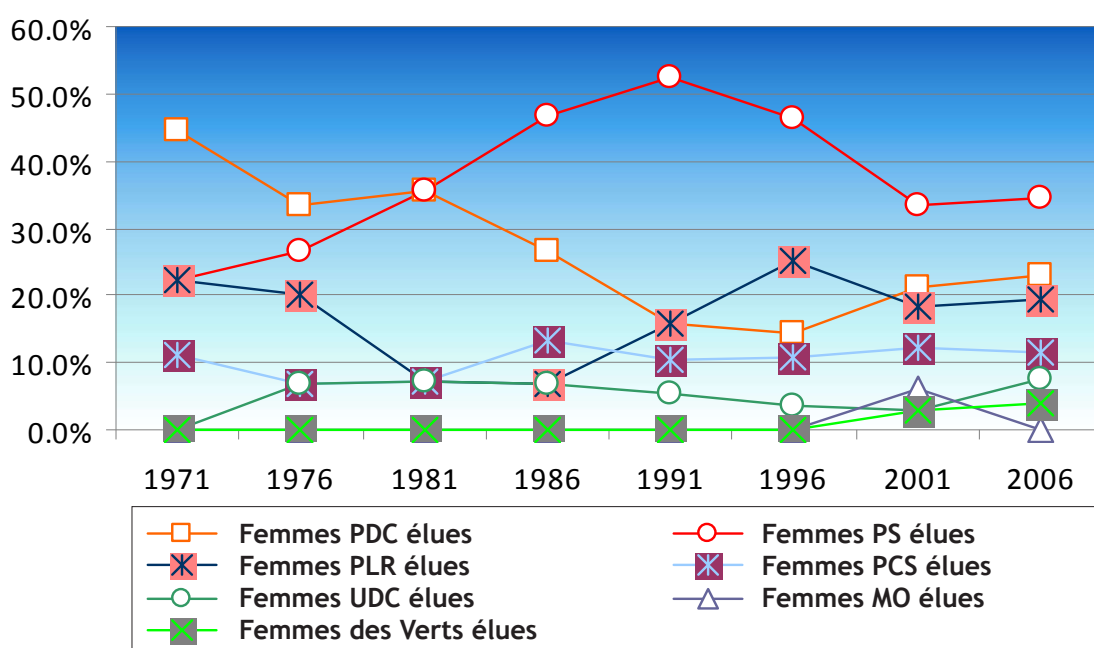
Le PS est suivi par le PLR, au sein duquel les femmes représentaient, pour la même période, 23 % à 28 %. La troisième place en matière de représentation féminine revient au PDC qui est largement le plus fort des quatre grands partis. Depuis le début des années nonante, il a remporté à chaque fois environ 35 % des sièges. Les femmes n'ont toutefois obtenu qu'entre 6,5 % et 16,2 % de ces mandats. Les femmes UDC ont réalisé un score encore plus bas. Celui-ci oscille depuis le début des années nonante entre 6,5 % et 12,5 %. Durant la même période, le pourcentage de l'UDC a progressé de 10 % et le parti obtient environ 16 % de l'ensemble des mandats.

La proportion des femmes élues au sein d'un parti a franchi la barre des 50 % uniquement à deux reprises: en 2001, 100 % des élu-e-s Verts étaient des femmes, ce qui correspond toutefois à une seule députée au Grand Conseil étant donné que les Verts ne pouvaient briguer qu'un mandat. En 2006, lors de l'élection suivante, 75 % (3 femmes) des élu-e-s PCS étaient des femmes. Cela démontre l'évolution des femmes PCS qui ont constamment gagné en force au sein du parti alors que le parti lui-même perdait des mandats.

Les graphiques ci-dessous font état de la proportion de chaque parti politique par rapport au total des femmes élues. Exceptions faites des années 1971 et 1976, les femmes socialistes ont de loin représenté la majeure partie des femmes élues, bien que le PS ait, selon les années, remporté entre 10 % et 16 % de mandats de moins que le PDC. En 1991, 50 % des femmes élues appartenaient au PS. Le PDC et le PLR comptaient chacun 18 % environ des femmes élues. Depuis lors les trois partis se sont rapprochés quelque peu: en 2006, les femmes socialistes représentaient encore 34,6 %, celles du PDC 23,1 % et celles du PLR 19,2 % des élues. Par conséquent, ces trois partis comptaient ensemble 76,9 % des femmes élues.

¹⁴ Définition, voir chapitre 4

Elections au Grand Conseil: Quote-part de chaque parti politique par rapport au total des femmes élues



Graphique 8

«Quote-part de chaque parti politique par rapport au total des femmes élues au Grand Conseil du canton de Fribourg de 1971 à 2006»¹⁵

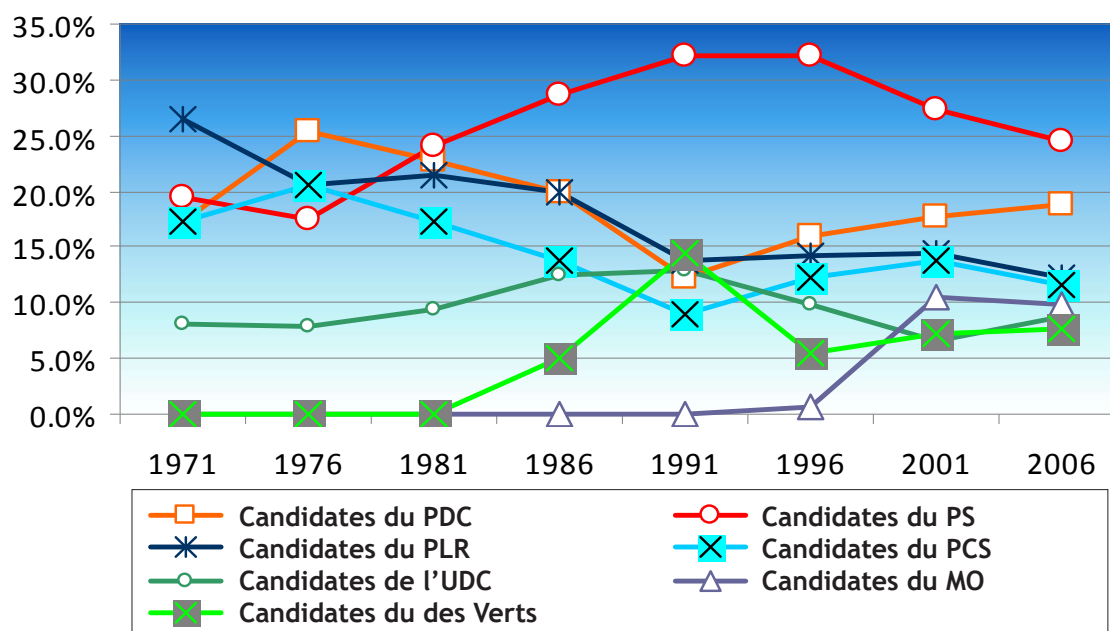
Depuis 1981, le PS occupe également la première place en matière de candidatures féminines. En 2006, 25 % des candidates inscrites sur les listes électorales étaient membres du PS et 18,7 % appartenaient au PDC. Les candidates du PLR, du PCS, du «Mouvement Ouverture», de l'UDC et des Verts constituaient respectivement entre 7,6 % et 12,3 % de l'ensemble des candidatures féminines.

Les pourcentages de candidates inscrites sur les listes électorales diffèrent moins fortement d'un parti politique à un autre que le taux de femmes élues. Par conséquent, la proportion de femmes sur les listes électorales ne présage pas impérativement de leurs probabilités d'élection. Ces probabilités peuvent baisser si les candidates sont positionnées en queue de liste ou si elles manquent de notoriété. Les électeurs et les électrices peuvent également influencer sur un bon emplacement des candidates en biffant le nom des femmes sur les listes ou en les renvoyant aux derniers rangs.¹⁶

¹⁵ PDC: Parti démocrate chrétien suisse, PS: Parti socialiste suisse, PLR: Les Libéraux-Radicaux, UDC: Union démocratique du centre, PCS: Parti chrétien social, Verts: Les Verts, MO: Mouvement Ouverture

¹⁶ Voir annexe 7.3.3 «Législatif cantonal, Grand Conseil du canton de Fribourg»

Elections au Grand Conseil: Quote-part de chaque parti politique par rapport au total des candidates



*Graphique 9
«Quote-part de chaque parti politique par rapport au total des candidates
pour les élections au Grand Conseil du canton de Fribourg de 1971 à 2006»*

Les taux d'élection des divers partis varient également fortement. Exceptions faites de 1971 (45) et de 1976 (132), le taux d'élection des femmes socialistes a toujours été proche de 100 (entre 93 et 113), ce qui signifie que les femmes et les hommes inscrits sur les listes du PS ont des probabilités d'élection semblables.

Au sein du PDC, les chances d'élection des femmes ont au contraire constamment baissé. Bien qu'en 1971 leur taux d'élection se situait encore au alentours de 75, en 2006 il n'était plus que de 54, à savoir plus de deux fois inférieur à celui des hommes PDC. Ce résultat est principalement dû au fait que malgré que l'augmentation du taux des candidatures féminines au PDC au cours de ces dernières années (et jusqu'à atteindre 30 %), cette progression n'a eu aucun impact sur le pourcentage de femmes PDC élues.

Le taux d'élection des femmes PLR a évolué de manière inverse. Jusqu'en 1996, ce taux était inférieur ou proche de 80, mais depuis lors il a beaucoup augmenté et a atteint des valeurs supérieures à 100. Ces dernières années, le pourcentage de femmes élues a en effet progressé plus fortement que le pourcentage de candidates, puisque ce dernier se situe aux environs de 20 %. Ainsi, le taux d'élection des femmes PLR a été particulièrement élevé en 2006 lorsqu'il a atteint le seuil de 130. Les femmes avaient alors 1,4 fois plus de chances de se faire élire que leurs collègues masculins inscrits sur les mêmes listes.

A part en 1976 (138), le taux d'élection des femmes UDC est par contre constamment resté au-dessous de 90. Leurs chances d'élection ont atteint leur minimum en 2001 avec un score de 38. Depuis le début des années nonante, seules les femmes PDC ont obtenu un résultat aussi médiocre (1996). Même si le taux d'élection des femmes UDC a doublé lors des élections de 2006 et atteint alors la valeur de 76, il restait néanmoins toujours 1,3 fois inférieur à celui des hommes UDC.

Le meilleur des taux d'élection a été obtenu par les femmes PCS en 2006 avec un score de 176. Ces candidates avaient alors une probabilité d'être élues 4 fois supérieure à celle des hommes PCS. Le taux d'élection des Verts et du parti Mouvement Ouverture a toujours subi de grosses fluctuations qui se sont exprimées, selon les années électorales, soit en faveur des femmes, soit en leur défaveur.

Evolution de la représentation féminine selon les cercles électoraux

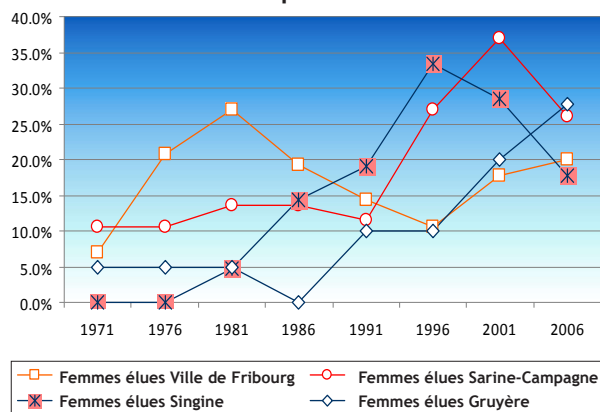
Dans le canton de Fribourg, les député-e-s du Grand Conseil sont élus dans huit circonscriptions électorales qui se voient attribuer les 110 mandats à pourvoir en fonction de l'effectif de leur population. En 2006, les sièges étaient répartis entre les cercles électoraux de la manière suivante: Ville de Fribourg: 15 mandats, Sarine-campagne: 23 mandats, Singine: 17 mandats, Gruyère: 18 mandats, Lac: 13 mandats, Glâne: 8 mandats, Broye: 10 mandats et Veveyse: 6 mandats.

L'approche de la représentation féminine en fonction des cercles électoraux permet de constater que les femmes ont été sous-représentées dans tous les districts lors de chaque élection. La plus forte proportion de femmes élues, à savoir 38,5 %, a été atteinte en 2006 dans le district du Lac. Ce sont les cercles électoraux de la Veveyse et du Lac qui obtiennent les meilleurs résultats au niveau cantonal. Depuis le début des années nonante, ces deux districts ont toujours élu plus de 25 % de femmes.

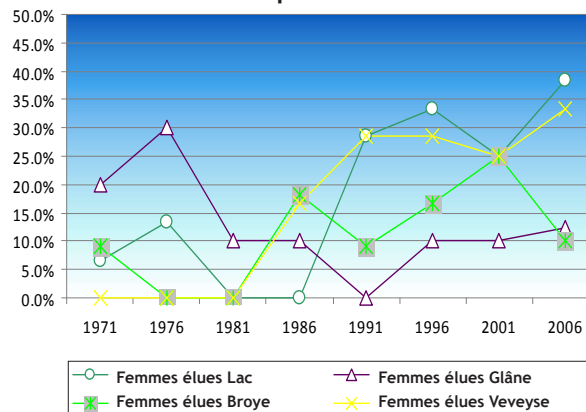
Viennent ensuite les districts de Sarine-Campagne et de la Singine. Ces deux cercles électoraux affichent, depuis 1996, une progression du pourcentage de femmes élues et ont atteint périodiquement des valeurs respectives de 37 % (Sarine-Campagne) et de 33 % (Singine). Les femmes ont toutefois perdu environ 11 % des sièges dans ces deux districts lors des élections de 2006. Le pourcentage de femmes élues dans le district de la Gruyère a également augmenté de manière constante et a franchi pour la première fois en 2001 la barre des 20 %. En 2006, 27,8 % des élu-e-s étaient des femmes.

Le constat est moins favorable pour les femmes dans le district de la Broye. En 2001, la proportion de femmes élues a atteint 25 %, ce qui correspondait à la moyenne cantonale, mais en 2006 ce pourcentage a chuté à 10 % et ne représentait plus qu'un seul mandat féminin. En 2006, le cercle électoral de la Ville de Fribourg a, pour la première fois depuis 1981, à nouveau atteint la barre des 20 %. Dans les districts de la Glâne, le pourcentage de femmes élues a progressé de 0 % au début des années nonante à un faible 12,5 % en 2006.

**Elections au Grand Conseil:
Proportion de femmes élues par rapport au total des élu-e-s dans leur cercle électoral respectif I**



**Elections au Grand Conseil:
Proportion de femmes élues par rapport au total des élu-e-s dans leur cercle électoral respectif II**



Graphiques 10 et 11

«Proportion des femmes élues au Grand Conseil du canton de Fribourg par rapport au total des élu-e-s dans leurs cercles électoraux respectifs de 1971 à 2006»

La proportion des élu-e-s n'a pas toujours coïncidé avec celle des candidat-e-s. Dans le cercle électoral de la Ville de Fribourg notamment, le pourcentage des candidates a progressé de 17,2 % (en 1971) à 42,2 % (en 2001), ce qui représente la meilleure valeur atteinte à la fois dans tous les districts et lors de toutes les années électorales. En 2006, le nombre de femmes parmi les candidat-e-s du district a reculé de 9 % environ pour atteindre 34,6 %, mais se situait tout de même encore au-dessus de la moyenne cantonale. Cependant, comme constaté précédemment, ce haut pourcentage de candidates comparé au reste du canton ne s'est pas traduit par l'élection d'une forte proportion de femmes.

Le district de la Veveyse fait état au contraire d'un pourcentage de candidates plutôt faible. En 2006, 14,3 % des candidat-e-s seulement étaient des femmes. Mais comme déjà évoqué, ce district fait malgré tout parti des premiers en ce qui concerne le pourcentage de femmes élues: depuis le début des années nonante, cette proportion a effectivement toujours été supérieure à 25 %. A l'exception de 2001, où la proportion des élues correspondait approximativement à la moyenne cantonale, le pourcentage de femmes élues a toujours été supérieur à la moyenne cantonale depuis le début des années nonante.

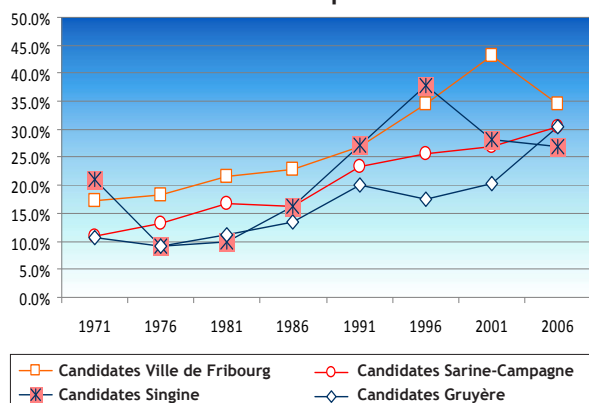
Dans les cercles électoraux de la Singine et du Lac, le pourcentage de candidates a déjà atteint des valeurs proches de la barre des 40 % avec respectivement 37,9 % et 37,2 % en 1996. En Singine, ce pourcentage a ensuite fléchi et n'atteignait plus que 26,8 % en 2006, soit environ 3 % de moins que la moyenne cantonale. Le pourcentage des élues a suivi la même tendance. En 2006, il y a eu environ 11 % d'élues de moins qu'en 2001. Le pourcentage de femmes élues en Singine a donc, pour la première fois depuis 1986, passé sous la moyenne cantonale.

Dans le district du Lac, le pourcentage de candidates a également légèrement régressé et s'est stabilisé, lors des deux élections suivantes, aux alentours de 34,5 %. Le pourcentage de femmes élues a quant à lui fortement oscillé durant la même période. De 33,3 % (en 1996), il a reculé à 25 % (en 2001) pour se hisser à nouveau à 38,5 % (en 2006). Le pourcentage de candidates semble, là aussi, ne pas expliquer à lui seul ces grosses différences.

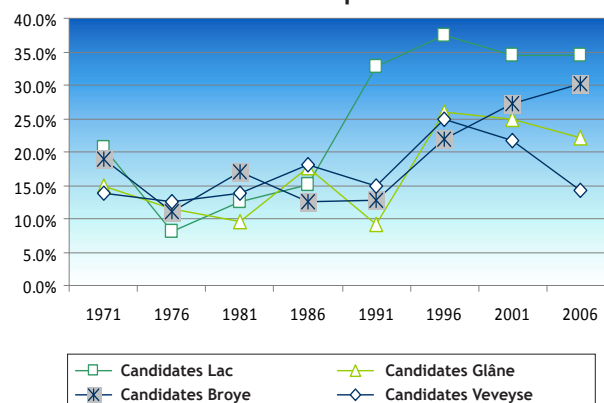
Les districts de Sarine-Campagne, de la Gruyère et de la Broye se situent dans la moyenne cantonale d'environ 30 % de candidates. Il en va autrement du pourcentage de femmes élues. En effet, depuis 1996, celui-ci se situait au-dessus de la moyenne cantonale dans le district de Sarine-Campagne, alors que dans la Gruyère (sauf en 2006, où il était d'environ 4 % supérieur à la moyenne) et dans la Broye (sauf en 2001, où il était dans la moyenne cantonale) il était considérablement inférieur à la moyenne.

Dans le district de la Glâne, le pourcentage de candidates, et dans une plus ample mesure encore le pourcentage de femmes élues, étaient inférieurs à la moyenne cantonale.

**Elections au Grand Conseil:
Proportion de candidates par rapport au
total des candidat-e-s dans leur cercle
électoral respectif I**



**Elections au Grand Conseil:
Proportion de candidates par rapport au
total des candidat-e-s dans leur cercle
électoral respectif II**



Graphiques 12 et 13

«Pourcentage des candidates au Grand Conseil du canton de Fribourg par rapport à l'ensemble des candidat-e-s dans leurs cercles électoraux respectifs de 1971 à 2006»

Les chances d'élection des femmes varient par conséquent en fonction des cercles électoraux respectifs¹⁷. Dans le district de la Veveyse, la probabilité d'élection des femmes a été supérieure à 100 (entre 114 et 233) depuis le début des années nonante. Elles y avaient jusqu'à trois 3 fois plus de chances d'être élues que les hommes, d'une part en raison du faible taux de candidatures féminines et d'autre part car la quote-part de femmes élues était supérieure à la moyenne cantonale.

Depuis le début des années nonante, le taux d'élection des femmes a atteint des valeurs supérieures à 100, ce qui signifie que les candidates avaient de meilleures chances d'élections que leurs concurrents masculins, uniquement dans les districts et au cours des années électorales suivants: Sarine-Campagne (105 en 1996 et 137 en 2001), Lac (112 en 2006) et Singine (101 en 2001). A noter que les chances d'élection étaient particulièrement mauvaises pour les femmes des districts de la Ville de Fribourg et de la Glâne, et pour celles des districts de la Gruyère et de la Broye.

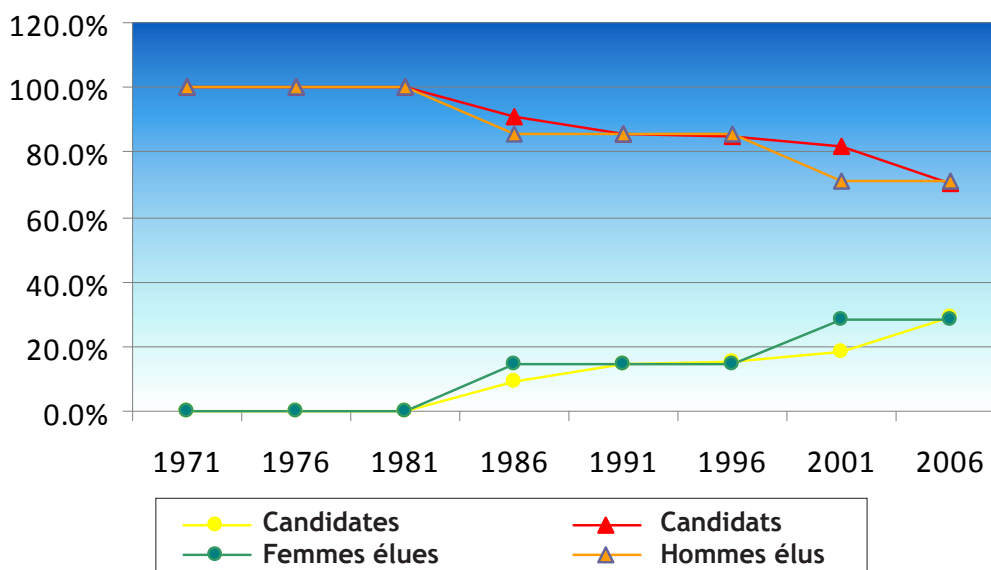
4.2.2 Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, composé de sept membres, exerce le pouvoir exécutif au niveau cantonal. Une femme s'est présentée pour la première fois à la fonction de Conseillère d'Etat en 1986, ce qui exprimait alors un pourcentage de candidates de 9,1 %. Ce taux a lentement progressé par la suite pour atteindre 33 % en 2006. C'est également en 1986 que la première femme a été élue au Conseil d'Etat, ce qui représentait une proportion féminine de 14,3 %. Une femme a également été élue au Conseil d'Etat lors de chacune des deux élections suivantes. Le nombre de femmes a doublé par la suite: deux femmes, soit 28,6 %, ont été élues en 2001 et en 2006. La représentation moyenne des femmes dans les exécutifs cantonaux au niveau suisse se situe à 21,2 %, à savoir 7,4 % au dessous de la moyenne cantonale fribourgeoise¹⁸.

¹⁷ Voir annexe 7.3.3 «Législatif cantonal, Grand Conseil du canton de Fribourg»

¹⁸ Voir annexe 7.3.4 «Exécutif cantonal, Conseil d'Etat du canton de Fribourg»

Elections au Conseil d'Etat: Candidat-e-s et élu-e-s



Graphique 14

«Pourcentage de candidats et de candidates fribourgeois et pourcentage d'hommes et de femmes élus au Conseil d'Etat fribourgeois de 1971 à 2006»

4.3 Représentation au niveau communal

Le conseil communal, élu par la population communale, exerce le pouvoir exécutif au niveau communal. La taille du conseil communal peut varier d'une commune à l'autre, mais il compte généralement entre 5 et 9 membres. Alors que chaque commune possède un conseil communal, le pouvoir législatif est exercé, selon l'importance de la commune, par un parlement ou par une assemblée communale.

Les données concernant la représentation féminine au niveau communal ne sont pas complètes et n'ont pas été centralisées. Le présent chapitre se base par conséquent sur une sélection de communes et de districts du canton de Fribourg pour lesquels le Bureau de l'égalité et de la famille (BEF) a pu obtenir des données chiffrées concernant la représentation féminine.

4.3.1 Les exécutifs communaux

Un recensement des membres des conseils communaux en exercice dans le canton de Fribourg en 2009 montre que les femmes sont également sous-représentées au niveau communal. Les élu-e-s dans les communes sont à 24,5 % des femmes et à 75,5 % des hommes. Il faut en outre signaler que les femmes sont le plus souvent élues à la fonction de conseillère communale et n'accèdent que très rarement à la syndiculture.

Evolution de la représentation féminine dans les districts

Le pourcentage de femmes élues dépend du cercle électoral. Le BEF dispose de données chiffrées pour les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, lesquelles seront brièvement présentées ci-après.

Dans l'ensemble de ces trois districts, la proportion de femmes se situait, en 2006, au-dessous de la moyenne cantonale de 24,2 %. C'est le district de la Gruyère qui figurait le plus clairement au-dessous de la moyenne cantonale avec un score de 19 %. Ce score est également le meilleur résultat obtenu par le district en matière d'élection féminine dans les conseils communaux. Depuis le

milieu des années huitante (le BEF ne dispose pas de chiffres plus anciens) ce pourcentage a été en continuelle progression et a passé de 8,6 % au 19 % précités.

Dans le district de la Veveyse, la proportion de femmes élues dans les conseils communaux n'est que très légèrement supérieure et atteint 19,8 %. Cette valeur a toutefois évolué de manière moins linéaire dans ce district: en effet, depuis le milieu des années nonante, il y a toujours eu entre 21 % et 25 % de femmes élues. En 2006, ce pourcentage a reculé de 4,6 %.

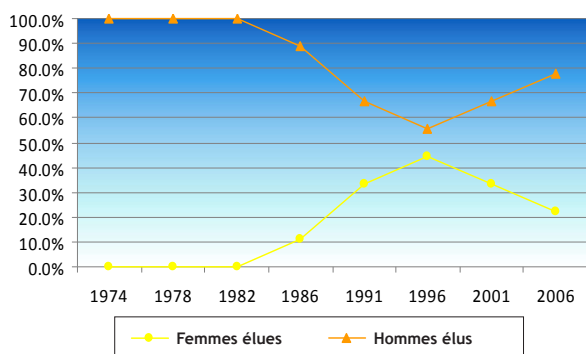
Avec 23,2 % de femmes élues dans des conseils communaux, c'est le district de la Glâne qui se rapproche le plus de la moyenne cantonale. Il s'agit également de la plus haute valeur atteinte dans ce district. C'est en outre la première fois que la barre des 20 % a été dépassée. En 2001, le pourcentage de Glânoises élues dans des conseils communaux ne s'élevait encore qu'à 16,2 %. La part des femmes a été en constante augmentation depuis 1971, mais n'a dépassé les 10 % qu'au début des années nonante.

Même si les données ne sont pas disponibles pour les autres districts, une partie d'entre-eux doit tout de même faire état de résultats supérieurs à la moyenne cantonale. Tout comme pour les élections au Grand Conseil, il semble que les différences entre les districts en matière de représentation féminine soient notables.

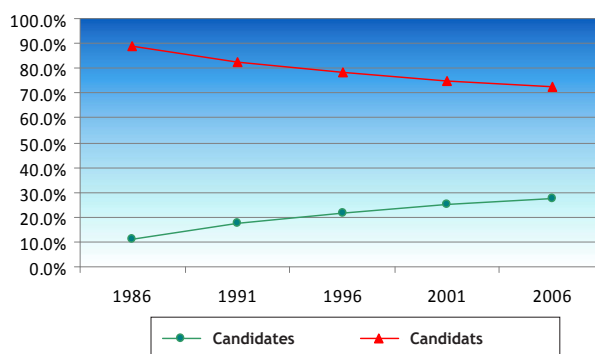
Evolution de la représentation féminine dans les communes

Si l'on considère les communes isolément, force est de constater que les femmes ont été élues au Conseil communal de manière plus ou moins fréquente. Ce sont les femmes de Châtel-St-Denis, dans le district de la Veveyse, qui ont obtenu le meilleur score lors des élections au Conseil communal de 1996. Quatre conseillères communales, soit 44,4 % des élu-e-s, ont été désignées pour neuf sièges. La proportion des femmes a ensuite régressé en 2006 pour atteindre 22,2 %. Il n'y avait alors plus que deux femmes élues. La proportion des candidates a quant à elle progressé de manière constante et linéaire depuis 1986 et a atteint 27,3 % en 2006.

Elections au Conseil communal de Châtel-St-Denis: Proportion de femmes élues et d'hommes élus



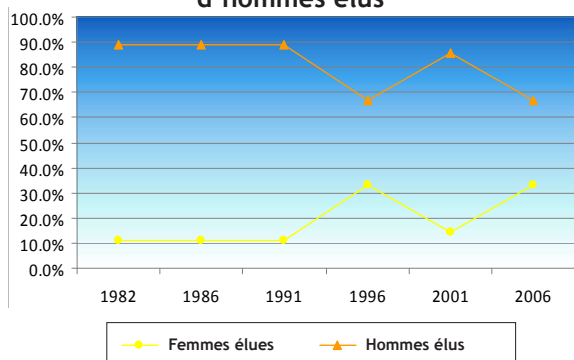
Elections au Conseil communal de Châtel-St-Denis: Proportion des candidates et des candidats



Graphiques 15 et 16

«Proportion des hommes et des femmes élus et pourcentage des candidat-e-s aux élections au Conseil communal de Châtel-St-Denis 1986 - 2006»

Elections au Conseil communal de la ville de Fribourg: Proportion de femmes élues et d'hommes élus



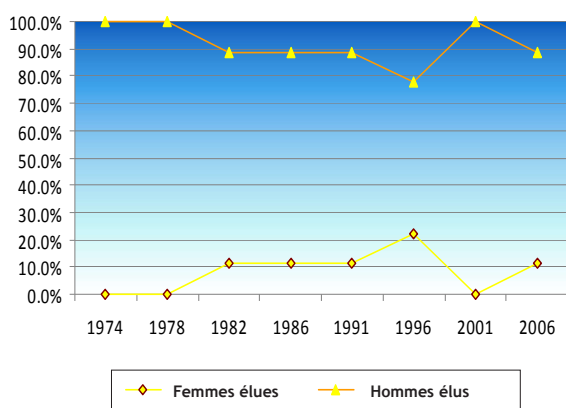
Graphique 17
«Pourcentage des hommes et des femmes élus au Conseil communal de Fribourg de 1982 à 2006»

La deuxième place en matière de représentation féminine revient à la ville Fribourg lors des élections au Conseil communal de 2006: 40 % de femmes, à savoir deux conseillères communales, ont été élues. Une troisième femme avait été élue en 1996, mais étant donné qu'il y avait à l'époque encore neuf sièges à pourvoir¹⁹, cela ne représentait qu'un tiers des élu-e-s. Au cours de toutes les autres législatures depuis 1982, une seule femme a toujours été élue au Conseil communal.

Dans la commune de Tavel, c'est en 1996 que le plus grand nombre de conseillères communales, à savoir deux, ont été élues. Le Conseil communal comptant neuf sièges, cela représente un taux de 22,2 %. Exceptions faites des années 1974, 1978 et 2001, au cours desquelles aucune femme n'a fait son entrée

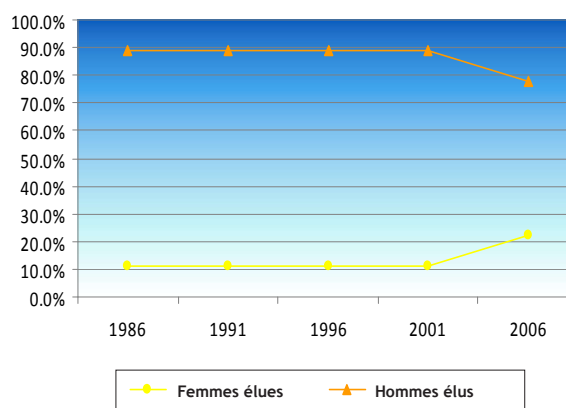
au Conseil communal, une conseillère communale a été élue lors de chaque législature.

Elections au Conseil communal de Tavel: Proportion de femmes élues et d'hommes élus



Graphique 18
«Pourcentage des hommes et des femmes élus au Conseil communal de Tavel de 1971 à 2006»

Elections au Conseil communal de Bulle: Proportion de femmes élues et d'hommes élus



Graphique 19
«Pourcentage des hommes et des femmes élus au Conseil communal de Bulle de 1986 à 2006»

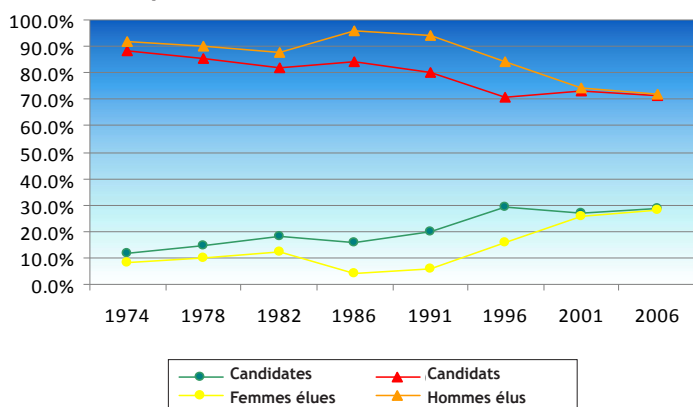
Une configuration similaire se dessine dans la commune de Bulle en Gruyère. Deux femmes ont été élues en 2006, ce qui, pour un Conseil communal comptant neuf sièges, correspond également à un pourcentage féminin de 22,2 %. Il s'agissait de la première fois que deux femmes avaient été élues. Auparavant, une seule femme avait toujours siégé au Conseil communal bullois, soit une proportion de 11,1 % de femmes. Une moyenne qui s'avérait inférieure, depuis 1991, à celle du district.

4.3.2 Les législatifs communaux

Toutes les communes n'élisent pas un parlement (Conseil général). Dans les communes de petite et moyenne importance en particulier, le pouvoir législatif est exercé directement par l'assemblée communale, c'est-à-dire par les habitant-e-s ayant le droit de vote et d'éligibilité dans la commune. Le BEF ne dispose de données chiffrées relatives à la représentation féminine dans les conseils généraux que pour les villes de Châtel-St-Denis, Bulle et Fribourg.

¹⁹ En 2001, le nombre de sièges du Conseil communal de la Ville de Fribourg est passé de neuf à cinq.

Elections au Conseil général de Châtel-St-Denis: Proportion de candidat-e-s et d'élu-e-s



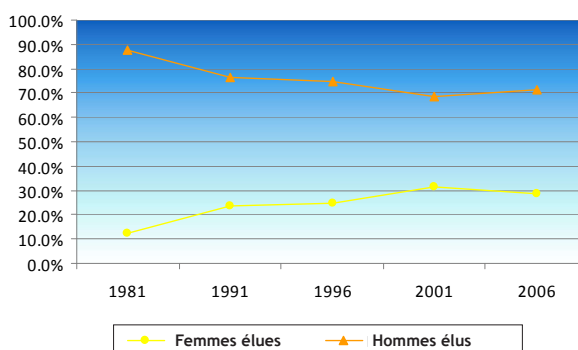
Graphique 20
«Pourcentage d'hommes et de femmes élus au Conseil général de Châtel-St-Denis de 1974 à 2006»

de femmes, après avoir atteint un minimum de 4 % en 1986, a fortement progressé. La quote-part de candidates a également augmenté. En 2006, le pourcentage de candidates correspondait au pourcentage d'élues, ce qui représentait un taux d'élection de 100. Les femmes avaient par conséquent la même probabilité d'élection que leurs concurrents masculins.

Suite aux élections de 2006, 32,1 % de femmes siégeaient au Conseil général de la ville de Fribourg. La proportion de femmes au législatif communal a été en constante progression depuis le début des années huitante. En 1996 déjà, un quart des élu-e-s étaient des femmes. Ce pourcentage de femmes contraste avec la proportion de députées au Grand Conseil élues dans le cercle électoral de la ville de Fribourg, laquelle a atteint en 2006 pour la première fois depuis 1981 à nouveau la barre des 20 %.

Il semble que les électeurs et les électrices fassent une différence suivant le fait que les femmes se portent candidates au Conseil général de la Ville ou au Grand Conseil.

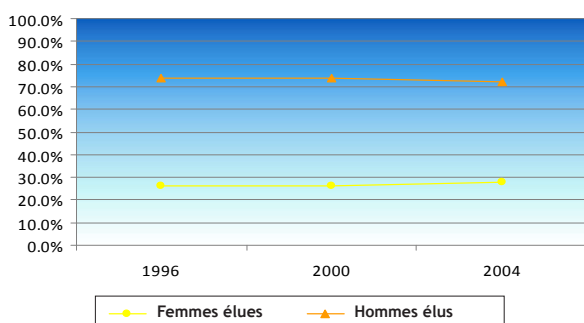
Elections au Conseil général de la ville de Fribourg: Proportion de femmes élues et d'hommes élus



Graphique 21
«Pourcentage d'hommes et de femmes élus au Conseil général de la ville de Fribourg de 1981 à 2006»

Pour le Conseil général de la commune de Bulle, le BEF ne dispose de données chiffrées que depuis le milieu des années nonante. A cette époque, le pourcentage de femmes élues oscillait entre 26 % et 28 %. Cela représente environ le pourcentage de femmes que le district de la Gruyère a élu lors des législatives cantonales de 2006. En 1996 et en 2001, il y a cependant eu clairement plus de femmes élues au Conseil général de Bulle que de Gruyériennes au Grand Conseil.

Elections au Conseil général de Bulle: Proportion de femmes élues et d'hommes élus



Graphique 22
«Pourcentage d'hommes et de femmes élus au Conseil général de Bulle de 1996 à 2004»

Le pourcentage de femmes dans les législatifs communaux se situe, au moins pour les trois exemples cités précédemment, à chaque fois aux

alentours de 30 %. La comparaison avec les élections au législatif cantonal aboutit à divers résultats. Il y a eu clairement plus de femmes élues au législatif communal de la Ville de Fribourg et moins au législatif communal de Châtel-St-Denis que de femmes élues au Grand Conseil par les districts respectifs. En 2006, il y a eu pratiquement autant de femmes élues au législatif communal de Bulle que de femmes élues au Grand Conseil par le district. Auparavant, davantage de femmes étaient par contre élues au législatif communal.

4.4 Conclusion

Le nombre de candidates présentes sur les listes électorales fribourgeoises a évolué de manière très similaire pour toutes les institutions et se situe plus ou moins dans la moyenne suisse. Il a atteint environ 20 % suivant les instances politiques depuis le début voire le milieu des années nonante. Durant les dix à quinze ans qui ont suivi, la proportion de candidates a encore progressé d'environ 10 %. Lors des dernières élections, environ un tiers des candidat-e-s sur les listes électorales nationales, cantonales ou (pour autant que l'on sache) communales étaient des femmes.

Le Conseil des Etats fait figure d'exception. Là, c'est la nomination sur une liste qui constitue l'obstacle principal à son accession car, en règle générale, une seule personne est proposée par parti politique. Les Fribourgeoises n'ont, à ce jour, franchi cet obstacle que lors de deux élections sans toutefois avoir ensuite été retenues lors de l'élection.

Il apparaît également lors des élections aux autres instances politiques que le pourcentage de femmes sur les listes ne présage pas impérativement de leurs probabilités d'élection. Les chances d'élection peuvent en effet baisser en raison d'un mauvais emplacement aux derniers rangs de la liste ou d'un manque de notoriété des candidates. De même, l'électorat peut influencer ou corriger un bon placement des candidates sur une liste, notamment en biffant les femmes des listes ou en les renvoyant aux dernières places.

Lors des dernières élections au Grand Conseil, les listes du PDC et celles du cercle électoral de la Ville de Fribourg représentaient un bon exemple de proportion de candidates moyenne voire élevée qui s'est traduit par un faible taux de femmes élues. L'inverse est également possible. Ainsi, le pourcentage de candidates du PLR et de celles de la Veveyse pour les élections au Grand Conseil était comparativement plutôt bas mais le nombre de femmes élues a tout de même été supérieur à la moyenne. Par conséquent, un taux élevé de candidates ne suffit pas à lui seul à assurer la représentation des femmes.

Comme l'ont montré les élections au Conseil national et au Conseil des Etats ainsi que les élections dans les exécutifs communaux, plus la pression de la concurrence était grande, c'est-à-dire moins il y avait de sièges à pourvoir, moins il y a eu de Fribourgeoises élues. La réduction du nombre de sièges du Grand Conseil s'est également faite au détriment des femmes. Il semble en effet que plus un mandat est prestigieux, plus les chances d'élection des femmes baissent. A l'inverse, les chances des candidates augmentent lorsque le nombre de mandats est élevé et que l'instance est moins prestigieuse. Ainsi, entre 28 % et 32 % de femmes ont été élues dans les conseils généraux de Châtel-St-Denis, Bulle et de la Ville de Fribourg, alors qu'au niveau cantonal, seul 23,6 % des élu-e-s du Parlement étaient des femmes. Il en va différemment de l'exécutif cantonal, puisque 28,6 % de femmes ont été élues alors que ce pourcentage n'atteignait que 24,2 % dans les conseils communaux.

Des chiffres particulièrement détaillés sont disponibles pour les élections au Grand Conseil. Ces derniers montrent que ce sont avant tout les partis dits bourgeois qui accusent un gros retard dans le domaine de la représentation féminine. Le PDC, de loin le parti le plus fort lors des élections au Grand Conseil dans le canton de Fribourg, présente le plus grand potentiel. En 2006, il a remporté 33,6 % des sièges, mais seulement 16,2 % des élu-e-s du PDC étaient des femmes, ce

qui représente un résultat inférieur de 7,4 % à la moyenne cantonale de 23,6 % et correspond à l'élection de 6 femmes. Si la proportion des femmes élues avait respecté la moyenne cantonale, 9 femmes auraient obtenu un siège. Cet élément à lui seul augmenterait la représentation féminine d'environ 3 %.

A l'UDC, les femmes ne représentaient que 11,1 % des élu-e-s, alors que le parti a remporté tout compte fait 16,4 % des sièges. Les choses se présentaient légèrement mieux au PLR, puisque il y a eu 26,3 % de femmes élues et que le parti a obtenu 17,3 % de l'ensemble des mandats.

De grandes différences sont perceptibles non seulement entre les divers partis politiques mais également entre les divers cercles électoraux. Il semble que les électeurs et les électrices soient plus ou moins enclins à élire des femmes en fonction des régions, mais cela peut également dépendre des candidates et de leur notoriété. Les partis politiques ont donc un défi à relever. Il ne suffit pas de persuader les femmes de se porter candidate juste avant le dépôt de la liste. Il faudrait également recruter et former les candidates de manière ciblée jusqu'à deux ans avant l'élection afin d'augmenter effectivement la représentation féminine.

Quelle est aujourd'hui l'approche effective des partis politiques dans le canton de Fribourg en matière de recrutement et de nomination des candidat-e-s? Comment s'évaluent-ils en ce qui concerne la représentation féminine? Quelles démarches entreprennent-ils pour augmenter le pourcentage de femmes dans les instances politiques nationales, cantonales et communales? Ces questions seront traitées en détail dans le prochain chapitre.

5. Les stratégies des partis politiques quant à la promotion des femmes

C'est l'électorat qui tient en définitive le pouvoir entre ses mains. Dans le système suisse, il a de nombreuses possibilités pour formuler ses préférences. Les électeurs et les électrices peuvent modifier l'ordre des candidat-e-s sur les listes préimprimées des partis politiques, biffer certain-e-s candidat-e-s (latoiser) ou inscrire deux fois le même nom (cumuler). Il est également possible de remplacer des candidat-e-s par ceux ou celles d'un autre parti (panacher) ou d'établir sa propre liste.

Les partis politiques jouent tout de même un rôle essentiel, et ce malgré la grande liberté accordée aux électeurs et aux électrices. C'est en effet au sein des partis politiques que les candidat-e-s sont recrutés avant l'élection, qu'ils ou elles sont nommés et que l'emplacement des candidat-e-s sur les listes est défini. Le positionnement des candidat-e-s sur les listes électorales en particulier est souvent compris par l'électorat comme une recommandation de vote du parti et peut par conséquent avoir une influence sur l'élection. En outre, les partis disposent de divers moyens pour faire connaître leur candidat-e-s au grand public avant l'élection et pour les soutenir lors de la campagne électorale.

En Suisse, ce sont habituellement les sections cantonales des partis qui sont chargées des élections cantonales et nationales. Le canton de Fribourg ne fait pas exception à la règle. Dans la majorité des cas, la responsabilité des élections communales est déléguée aux sections locales des partis, pour autant que de telles sections existent.

Le BEF a mené une enquête auprès des sections cantonales des partis politiques fribourgeois afin de mieux connaître leurs méthodes de recrutement et de nomination des candidat-e-s et pour savoir dans quelle mesure le processus des élections peut être favorable ou défavorable aux femmes. Le PDC, le PS, l'UDC, les Verts et le PCS ont répondu au questionnaire²⁰.

5.1 Recrutement des candidat-e-s

Les divers partis recrutent leurs candidat-e-s de manière très similaire, mais la prospection dépend cependant de l'instance politique.

Les règles les plus rigoureuses s'appliquent pour les élections au Conseil national et au Conseil des Etats. Les président-e-s des sections cantonales déclarent que les candidat-e-s sont activement démarchés par les partis et doivent y adhérer au plus tard avant l'élection. Marc Antoine Messer, Président des Verts, précise que les candidat-e-s potentiels seront avant tout recherchés parmi les membres actifs du parti et parmi les élu-e-s des instances cantonales et communales.

Selon les présidents des Verts et du PCS, il arrive que des intéressé-e-s se présentent spontanément auprès des partis pour les élections cantonales. Cela arrive toutefois plutôt rarement. C'est pour cette raison que les partis recherchent activement des candidat-e-s. Ce recrutement est partiellement confié aux sections régionales des partis. Le PCS implique les membres du parti dans cette prospection. Son Président, Philippe Wandeler, explique

«[Nous encourageons les femmes] à se prononcer en cas de postes ouverts.»

Emanuel Waeber, président du PDC.

que ces derniers sont tenus de proposer des personnes susceptibles de se présenter. Au PDC, chez les Verts et au PCS les candidat-e-s potentiels ne doivent pas impérativement appartenir au parti

²⁰ Le questionnaire a été envoyé aux partis suivants: PDC, PS, PLR, UDC, PCS, les Verts, et au «Mouvement pour le socialisme»

mais il est souhaité qu'ils/elles deviennent membres par la suite. A l'UDC et au PS au contraire, il est demandé aux candidat-e-s d'appartenir au parti.

Comme le confirment le PDC, les Verts et le PCS, les candidatures ont tendance à être plutôt spontanées pour les élections communales. Mais même pour ces élections, les partis doivent rechercher activement des candidat-e-s potentiels et délèguent cette tâche aux sections régionales. David Bonny, Président du PS, précise qu'il peut être plus ou moins difficile, selon les communes, de trouver des personnes intéressées. Un parti organisé comme le PS a cependant la tâche plus facile car il peut avoir recours à des membres du parti. Les partis sont en général moins stricts quant à la qualité de membres des candidat-e-s aux élections communales. Les Verts notamment n'exigent pas nécessairement l'adhésion au parti avant ni même après l'élection. Cependant, selon le Président du PCS, cela implique d'adhérer dans une certaine mesure au programme du parti. Le PS et l'UDC exigent au contraire que les candidat-e-s appartiennent au parti même au niveau communal.

«Nous veillons à avoir suffisamment de femmes candidates, mais aussi des jeunes et des nouvelles têtes.»

Philippe Wandeler, président du PCS.

Les partis jouent dès lors un rôle actif en matière de recrutement à tous les niveaux politiques et approchent les candidat-e-s potentiels. C'est le cas pour les élections communales et dans une plus large mesure pour les élections cantonales et nationales. Il appartient donc aussi aux partis de rechercher activement des candidates potentielles et de veiller à ce que davantage de femmes soient inscrites sur les listes. Mais il est vrai que cela dépend aussi, jusqu'à un certain point, de l'intérêt des femmes pour une candidature. Il ne semble toutefois pas que les femmes manquent d'intérêt en soi, puisque certains partis et en particulier le PS sont tout à fait à même de présenter un fort pourcentage de candidates sur leurs listes.

Pour les femmes il y a néanmoins des obstacles à l'exercice d'un mandat politique qui n'existent pas, ou dans une moindre mesure, pour les hommes. De plus amples informations concernant ces obstacles et des recommandations pour les surmonter seront exposées au chapitre 6.

5.2 Nomination des candidat-e-s

Les procédures de nomination se ressemblent d'un parti à l'autre. Pour les élections nationales et cantonales, le comité du parti fait généralement une proposition à l'intention de l'assemblée générale, laquelle décide au final. Les propositions émanent, suivant les cas, en premier lieu des sections locales dans la mesure où ces dernières sont (co-)responsables du recrutement (voir le point 5.1). Pour les élections communales, ce sont en règle générale les sections régionales, pour autant qu'il y en ait, qui sont compétentes. Chez les Verts, c'est le comité cantonal du parti qui se charge de la nomination et au PCS, les candidat-e-s aux élections communales sont nommés par l'assemblée générale.

«[Les femmes] sont aussi contactées et encouragées à s'engager en politique. Au niveau de l'UDC-Suisse Romande, des démarches seront entreprises.»

Gilberte Demont, présidente de l'UDC.

En 2011, des élections communales (le 20 mars), fédérales (le 23 octobre) et cantonales (le 13 novembre) auront lieu la même année. La date des nominations et par conséquent le temps dont les candidat-e-s disposeront pour mener activement leur campagne électorale varient d'un parti à un autre. Les Verts nommeront leurs candidat-e-s pour les élections nationales et cantonales à la fin du printemps 2011 et le PDC, comme le précise le Président Emanuel Waeber, en juillet 2011. Le PCS désignera ses candidat-e-s aux élections nationales deux mois avant l'expiration du délai pour le dépôt des listes et pour les élections cantonales et communales deux semaines avant

ce délai. L'UDC et le PS n'ont pas encore fixé la date de l'assemblée générale qui décidera des nominations.

En résumé, les candidat-e-s ne seront désignés que relativement peu de temps avant les élections et n'auront qu'une brève période pour faire campagne en tant que candidate ou candidat officiel. Cela signifie que les candidat-e-s doivent, pour avoir de véritables chances d'être élus, pouvoir déjà faire état d'un certain degré de notoriété acquise dans d'autres fonctions, à l'intérieur ou à l'extérieur du parti. Dans ce contexte, les femmes ont de moins bonnes chances effectives d'élection, notamment lorsque le parti, afin de pouvoir présenter une liste paritaire, recrute encore des candidates juste avant les nominations. Pour avoir de réelles chances d'élection, les nouveaux candidat-e-s et en particulier les femmes doivent au contraire être recrutés jusqu'à deux ans avant l'élection et être ensuite formés afin de se faire connaître d'un large public.

5.3 Positionnement des candidat-e-s

Selon leurs propres dires, le PDC, le PCS, l'UDC et le PS placent leurs candidat-e-s par ordre alphabétique, autant pour les élections nationales que pour les élections cantonales. Gilberte Demont, Présidente de l'UDC, déclare toutefois que le positionnement se fera probablement par ordre alphabétique mais que la décision n'a pas encore été prise de manière définitive. Le PS indique

«Historiquement les Verts se sont toujours engagés pour la représentation des femmes, mais sans stratégie clairement définie. Nous n'avons pas de règle écrite ou de mention sur la parité dans nos statuts. C'est à l'assemblée générale de définir la stratégie.»

Marc Antoine Messer, président des Verts.

qu'il placera, en fonction du nombre de candidat-e-s aux élections cantonales, les candidat-e-s sortants en tête de liste. Les Verts admettent également que ce procédé correspond généralement à la pratique, mais étant donné que le parti ne peut pas se prévaloir de candidat-e-s sortants pour les élections nationales, la question se pose uniquement pour les élections cantonales. En outre, s'il devait y avoir assez de candidat-e-s, les Verts envisageraient la possibilité de proposer des listes séparées en fonction du genre. Lors des dernières élections, les listes ont été établies selon le principe de la fermeture éclair, à savoir alternativement une femme et un homme. Référence faite à ce principe, les Verts placeraient volontiers une candidate en tête de leur liste.

L'ordre des candidat-e-s peut véritablement avoir un impact sur leurs chances d'élections, en particulier lorsque les électeurs et les électrices assimilent l'emplacement des candidat-e-s sur les listes à des recommandations de vote venant des partis. De plus, suivant les élections, un certain pourcentage de listes non modifiées sont introduites dans les urnes, respectant ainsi l'ordre proposé par les partis. Il n'est pas clairement démontré quelle est la manière la plus favorable de placer les femmes sur les listes, car cela dépend grandement de l'électorat.

L'établissement de listes séparées selon le genre n'est pas non plus un gage de sécurité. La question de savoir si ces listes servent les femmes dépend en grande partie de la situation concrète²¹. Avant de prendre une telle décision, le parti doit se demander quels sont les candidates et les candidats sortants qui se représenteront, quels sont ceux et celles qui voudront se retirer lors de la prochaine législature et s'il peut compter sur de nouveaux candidat-e-s vedettes.

Les listes séparées selon le genre en tant qu'instrument sont connotés plutôt à gauche. Le succès de telles listes est équivoque, surtout auprès des partis dits bourgeois²². Mais, comme énoncé au

²¹ W. Seitz: *sur le thème des listes électorales séparées selon le genre «Welche Liste bringt's für Frauen? Analysen und Vorschläge für die Nationalratswahlen 2007»*, in links.ch, 2006

²² W. Seitz: *«Analyse der Ergebnisse der Volksabstimmung über die «Quoteninitiative» und der Wirksamkeit der Frauenlisten bei den Nationalratswahlen 1987-1999»*, Exposé de la Commission fédérale pour les questions féminines, 2000

chapitre précédent, c'est justement les partis dits bourgeois qui ont le plus gros retard à rattraper en matière de représentation féminine. La formation ciblée des candidates semble à cet égard être plus importante que leur positionnement sur les listes électorales²³. Cette thématique sera examinée plus en détail au chapitre 6.

5.4 Soutien durant la campagne électorale

Les partis disposent de divers moyens pour former et soutenir leurs candidat-e-s.

Tous les partis interrogés offrent aux candidat-e-s aux élections nationales la possibilité de s'exercer aux discours publics et à la rhétorique. Le PDC, l'UDC et le PS proposent également un tel entraînement aux candidat-e-s aux instances cantonales. Ces trois partis s'efforcent qui plus est de faciliter l'entrée en scène publique et la présence médiatique des candidat-e-s. Selon le PDC, l'UDC et le PS, des forums de discussion au cours desquels les candidat-e-s peuvent se présenter au public seront également organisés. L'UDC utilise à cet effet l'assemblée générale du parti. Les candidat-e-s aux élections nationales peuvent en outre se présenter sur le site internet du parti. Le PS organise l'entrée en scène des candidat-e-s lors de forums de discussion sur demande des médias et délègue aux sections locales l'exécution des actions menées en faveur de leurs candidat-e-s. Le PCS met en place de tels forums uniquement pour les candidat-e-s aux élections cantonales.

«Nous cherchons un juste équilibre dans la mixité des candidatures et un juste équilibre géographique des lieux de provenance des candidatures.»

David Bonny, président du PS.

En règle générale, les nouveaux candidat-e-s ne seront pas soutenus différemment des candidat-e-s sortants. Le président du PS précise à cet égard que les nouveaux candidat-e-s pourraient cependant profiter d'un coaching additionnel s'ils/elles le souhaitent. Le PCS indique également que les nouveaux candidat-e-s seront particulièrement soutenus.

En règle générale, les nouveaux candidat-e-s ne seront pas soutenus différemment des candidat-e-s sortants. Le président du PS précise à cet égard que les nouveaux candidat-e-s pourraient cependant profiter d'un coaching additionnel s'ils/elles le souhaitent. Le PCS indique également que les nouveaux candidat-e-s seront particulièrement soutenus.

5.5 Promotion des femmes

Les partis ont également été interrogés sur leur stratégie en matière de promotion des femmes. Les réponses sont très diverses.

Le PDC indique seulement qu'il encourage les femmes à se porter candidates aux postes à pourvoir.

Les Verts déclarent n'avoir aucune stratégie particulière pour la promotion des femmes, mais affirment que le parti a de tout temps pris la représentation féminine à cœur. Ils ont par conséquent veillé à ce que les femmes et les hommes soient représentés paritairement sur les listes électorales. Mais les femmes ont tout de même souvent été recrutées à la dernière minute afin de corriger les listes et de pouvoir présenter un pourcentage féminin intéressant.

Le PCS veille à une représentation égalitaire entre femmes et hommes sur les listes et souligne que les femmes de leurs listes ont en général de très bonnes chances d'être élues.

L'UDC contacte les femmes et les encourage à s'engager en politique. Des démarches ont en outre été entreprises au niveau de l'UDC-Suisse romande pour assurer une meilleure représentation féminine.

²³ W. Seitz: sur le thème des listes électorales séparées selon le genre: «Welche Liste bringt's für Frauen? Analysen und Vorschläge für die Nationalratswahlen 2007».

Le PS souligne les succès de sa stratégie sans toutefois la décrire. Il relève que trois femmes socialistes ont déjà été présidentes du Grand Conseil (ou sont encore en fonction) et qu'une femme a également été à la tête du parti durant six ans.

5.6 Conclusion

Les diverses réponses laissent deviner que la représentation féminine est un thème plus ou moins important au sein des partis. Au vu des déclarations consignées, une stratégie claire en matière de promotion féminine ne semble pourtant exister dans aucun parti ou n'a pas voulu être dévoilée.

Il semble probable qu'aucun parti ne s'oppose fondamentalement à une représentation paritaire des femmes mais la présentation des moyens pour y parvenir et du rôle à jouer par les partis politiques est moins claire. En fin de compte, ce thème ne paraît pas être la priorité essentielle au sein des partis politiques, d'où le manque de stratégie en matière de promotion féminine.

Les obstacles auxquels les candidates ont à faire face et les possibilités de les surmonter pour encourager la représentation féminine seront étudiés au prochain chapitre. Le rôle des partis politiques sera abordé, de même que la responsabilité des candidates, de leur entourage et de l'électorat.

6. Recommandations

Comme le montre le présent rapport, les Fribourgeoises sont aujourd'hui encore largement sous-représentées dans les instances fédérales, cantonales et communales. Bien que la thématique ne soit pas inconnue des partis, il ne semble toutefois pas exister de stratégie claire en l'espèce. Mais où le problème se situe-t-il exactement? Suite à des entretiens avec des politiciennes suisses de tous les partis, la Commission fédérale pour les questions féminines résume les obstacles principaux de la manière suivante²⁴:

- Avant, pendant et après les élections, le soutien du parti aux candidates est encore insuffisant.
- Le profil demandé aux candidat-e-s correspond à une biographie masculine typique. Les expériences et les compétences que les femmes ont acquises ne sont pas prises en considération ou sont sous-évaluées.
- Les politiciennes sont placées dans une situation contradictoire qui veut qu'elles soient ou faibles et incompetentes, ou efficaces et donc «pas féminines».
- De nombreuses candidates ne sont pas assez connues du grand public parce que les partis offrent trop peu de possibilités aux femmes de se profiler.
- Les relations avec les médias sont pour les politiciennes souvent plus difficiles que pour leurs homologues masculins. La plupart des journalistes sont des hommes et le choix des thèmes considérés comme pertinents relève largement d'un point de vue «masculin». En outre, dans les médias, les postes décisionnels et les positions de pouvoir sont majoritairement occupés par des hommes.
- Combattre les discriminations individuelles qu'elles subissent oblige les politiciennes à puiser dans leurs réserves d'énergie, alors que cette même énergie aurait pu être employée de façon plus positive.

L'année 2011 sera une année électorale. Dans le canton de Fribourg, tous les mandats seront renouvelés, tant au niveau fédéral, cantonal que communal. Ce sera une chance unique, quarante ans plus tard, d'accorder enfin aux femmes la place qu'elles devraient occuper dans les instances politiques au prorata de leur importance dans la population pour une démocratie digne de ce nom. Pour atteindre ce but, des recommandations à mettre en œuvre par les candidates, leur entourage, les partis politiques et l'électorat seront présentées ci-après.

6.1 Candidates

- **Faites-vous confiance!** Il faut du courage pour aborder les obstacles objectifs et subjectifs placés sur la route d'un mandat politique. Cherchez du soutien auprès de votre entourage, de votre parti ou de politiciennes déjà élues.
- **Décidez-vous suffisamment tôt!** Ne vous laissez pas convaincre par une candidature de dernière minute, mais manifestez au contraire votre intérêt suffisamment tôt. Suivez des cours sur le thème des femmes en politique et planifiez votre candidature ainsi que la campagne électorale. Cherchez et revendiquez du soutien auprès de votre parti.

²⁴ Commission fédérale pour les questions féminines, «Manifeste interpartis pour les élections fédérales de 1999: «Davantage de femmes au Parlement!», Berne, 1998

- **Faites-vous de la publicité!** Construisez-vous suffisamment tôt un solide réseau auprès de votre parti et utilisez les contacts et les réseaux de votre milieu professionnel ou de votre cercle privé. N'oubliez pas les possibilités offertes par les nouvelles technologies de communication lors de la mise en place et de l'entretien de votre réseau ainsi que durant la campagne électorale.
- **Formez-vous!** Assistez aux cours et aux séances d'information sur les thèmes de la politique, de la rhétorique, de la campagne électorale, des femmes en politique, etc.

6.2 Partis

La Commission fédérale pour les questions féminines a publié en 2006 les dix conseils les plus importants pour les partis politiques qui souhaitent plus de femmes au Parlement²⁵. Ces conseils peuvent également être appliqués aux instances cantonales et en principe aux élections communales.

- **Objectifs.** La direction du parti fait savoir avec clarté qu'elle vise une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux et décide de mesures destinées à atteindre cet objectif ou, le cas échéant, les renforce. Elle doit naturellement veiller aussi à la parité des sexes au sein de ses propres organes. En outre, elle mise sur la continuité, car rares sont les succès rapides remportés sans un long travail préalable et un suivi approprié. Il faut également que les candidates soient recrutées au moins deux ans avant l'élection et que leurs candidatures soient constituées et soutenues de manière ciblée (remarque du BEF).
- **Structure des listes.** Pour avoir une véritable chance d'être élues, les candidates figurent en bonne place sur les listes du Conseil national. Lors d'apparementements de listes et de listes séparées (p. ex. listes féminines), les chances et les risques concernant les candidatures féminines sont étudiés. En ce qui concerne le Conseil des Etats, les candidates sont désignées de façon ciblée, car la nomination est l'obstacle décisif pour cette élection.
- **Sphère publique.** Lors de réunions du parti et de manifestations publiques, les femmes participent au moins aussi souvent que les hommes et s'expriment sur tous les sujets sans exception.
- **Présence médiatique.** Les candidates sont présentes dans tous les événements médiatiques consacrés aux élections et y représentent au moins la moitié des membres du parti.
- **Appui.** Les femmes candidates obtiennent un franc soutien de leur parti dans la campagne électorale sur le plan des idées, mais aussi sur les plans personnel et financier.
- **Présentation.** Les candidates reçoivent suffisamment tôt un entraînement qui les prépare à bien se présenter sur la scène publique et dans les médias.
- **Compétence genre.** Dans des cours de formation continue, femmes et hommes traitent des questions d'égalité et de parité des sexes, conditions de la justice et d'une véritable démocratie.
- **Synergies.** L'échange d'informations et d'expériences entre les partis renforce les efforts de promotion de l'égalité à l'intérieur de chaque parti.

²⁵ Commission fédérale pour les questions féminines, «Dix conseils importants pour les partis voulant avoir davantage de femmes au Parlement [Elections fédérales 2007]», Berne, 2006

- **Mise en œuvre.** Un ou une responsable de l'égalité ou un organe correspondant font en sorte que les mesures décidées soient appliquées. Ces instances disposent du soutien actif de la direction du parti.
- **Controlling.** La direction du parti contrôle régulièrement ce qu'elle a déjà fait pour la participation égale des femmes en politique - et ce qui reste à faire. Un controlling régulier garantit la mise en œuvre des mesures décidées.

6.3 Entourage et famille

Soutenez votre partenaire, votre mère, votre sœur ou votre amie dans ses ambitions politiques! Le soutien moral est important, mais un soutien concret dans le domaine du travail familial et domestique est également nécessaire pour pouvoir consacrer du temps et de la flexibilité à la campagne électorale et à une éventuelle fonction politique.

6.4 Electeurs et électrices

Elisez des femmes! Faites confiance aux compétences des candidates et élisez au moins 50% de femmes.

7. Annexes

7.1 Abréviations des partis

Etant donné qu'en 2006 ils détenaient ensemble 98% des sièges, les partis suivants seront examinés plus en détail dans ce rapport au chapitre relatif aux élections au Grand Conseil.

PDC Parti démocrate chrétien

PS Parti socialiste

PLR Les Libéraux-Radicaux

UDC Union démocratique du centre

PCS Parti chrétien social

Les Verts

Mouvement Ouverture

7.2 Introduction du suffrage féminin

7.2.1 Date d'introduction du suffrage féminin dans le monde

Aperçu de la page internet «Women in politics», <http://www.ipu.org/wmn-e/suffrage.htm>.

Sans autre précision, l'année indique la date à laquelle les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité dans les états respectifs. Les états énumérés dans cette liste ont aujourd'hui ou ont eu à un moment donné de leur histoire un parlement.

1788	Etats-Unis d'Amérique (droit d'éligibilité)
1893	Nouvelle-Zélande (droit de vote)
1902	Australie
1906	Finlande
1907	Norvège (droit d'éligibilité)*
1913	Norvège**
1915	Danemark, Islande*
1917	Canada (droit de vote)*, Pays-Bas (droit d'éligibilité)
1918	Autriche, Canada (droit de vote)*, Estonie, Géorgie ¹ , Allemagne, Hongrie, Irlande*, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Pologne, Fédération de Russie, Royaume-Uni*
1919	Bélarus, Belgique (droit de vote)*, Luxembourg, Pays-Bas (droit de vote), Nouvelle-Zélande (droit d'éligibilité), Suède*, Ukraine
1920	Albanie, Canada (droit d'éligibilité)*, République tchèque, Islande**, Slovaquie, Etats-Unis d'Amérique (droit de vote)
1921	Arménie, Azerbaïdjan, Belgique (droit d'éligibilité)*, Géorgie ¹ , Suède**
1924	Kazakhstan ¹ , Mongolie, Sainte-Lucie, Tadjikistan
1927	Turkménistan
1928	Irlande**, Royaume-Uni **
1929	Équateur*, Roumanie*
1930	Afrique du Sud (les blancs), Turquie (droit de vote)
1931	Chili*, Portugal*, Espagne, Sri Lanka
1932	Brésil, Maldives, Thaïlande, Uruguay
1934	Cuba, Portugal*, Turquie (droit d'éligibilité)
1935	Myanmar (droit de vote)
1937	Philippines
1938	Bolivie*, Ouzbékistan
1939	El Salvador (droit de vote)
1941	Panama*

1942	République dominicaine
1944	Bulgarie, France, Jamaïque
1945	Croatie, Guyana (droit d'éligibilité), Indonésie, Italie, Japon ¹ , Sénégal, Slovénie, Togo
1946	Cameroun, République populaire démocratique de Corée, Djibouti (droit de vote), Guatemala, Libéria, Myanmar (droit d'éligibilité), Panama**, Roumanie**, L'Ex-République yougoslave de Macédoine, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie
1947	Argentine, Japon ¹ , Malte, Mexique (droit de vote), Pakistan, Singapour
1948	Belgique**, Israël, Niger, République de Corée, Seychelles, Suriname
1949	Bosnie-Herzégovine, Chili**, Chine, Costa Rica, République arabe syrienne (droit de vote)*
1950	Barbade, Canada (droit de vote)**, Haïti, Inde
1951	Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Népal, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et les Grenadines
1952	Bolivie**, Côte d'Ivoire, Grèce, Liban
1953	Bhoutan, Guyana (droit de vote), Mexique (droit d'éligibilité), République arabe syrienne**
1954	Belize, Colombie, Ghana
1955	Cambodge, Erythrée ² , Éthiopie, Honduras, Nicaragua, Pérou
1956	Bénin, Comores, Égypte, Gabon, Mali, Maurice, Somalie
1957	Malaisie, Zimbabwe (droit de vote)**
1958	Burkina Faso, Tchad, Guinée, République démocratique populaire lao, Nigéria (sud)
1959	Madagascar, Saint-Marin (droit de vote), Tunisie, République-Unie de Tanzanie
1960	Canada (droit d'éligibilité)**, Chypre, Gambie, Tonga
1961	Bahamas*, Burundi, El Salvador (droit d'éligibilité), Malawi, Mauritanie, Paraguay, Rwanda, Sierra Leone
1962	Algérie, Australie**, Monaco, Ouganda, Zambie
1963	Afghanistan, Congo, Guinée équatoriale, Fidji, Iran (République islamique d'), Kenya, Maroc, Papouasie-Nouvelle-Guinée (droit d'éligibilité)
1964	Bahamas**, Jamahiriya arabe libyenne, Papouasie-Nouvelle-Guinée (droit de vote), Soudan
1965	Bostwana, Lesotho
1967	République démocratique du Congo (droit de vote), Équateur**, Kiribati, Tuvalu, Yémen (République démocratique populaire)
1968	Nauru, Swaziland
1970	Andorre (droit de vote), République démocratique du Congo (droit d'éligibilité), Yémen (République arabe)
1971	Suisse
1972	Bangladesh
1973	Andorre (droit d'éligibilité), Bahreïn ³ , Saint- Marin (droit d'éligibilité)
1974	Jordanie, Îles Salomon
1975	Angola, Cap-Vert, Mozambique, Sao Tomé et Príncipe, Vanuatu ¹
1976	Portugal**
1977	Guinée Bissau
1978	Nigéria (Nord), République de Moldavie ¹ , Zimbabwe (droit d'éligibilité)
1979	Îles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Palaos
1980	Iraq, Vanuatu ¹
1984	Liechtenstein, Afrique du Sud (métis + indiens)
1986	République centrafricaine, Djibouti (droit d'éligibilité)
1989	Namibie
1990	Samoa
1993	Kazakhstan ¹ , République de Moldavie ¹
1994	Afrique du Sud (noirs)
2005	Koweït

* droit soumis à condition ou à restriction

** restrictions ou conditions abrogées

1. La référence à plusieurs dates reflète les étapes dans l'octroi des droits. Il n'est pas inhabituel, dans les états précédemment sous régime colonial, que les femmes se soient vues garantir les droits de vote et d'éligibilité par l'administration coloniale et que ces droits leur aient été confirmés au moment de l'accession à l'indépendance. De même, il n'est pas inhabituel, dans les états qui faisaient précédemment partie d'une fédération et dans lesquels les femmes avaient le droit de vote et d'éligibilité selon la législation fédérale, que les femmes se soient vu confirmer ces droits par la Constitution de l'Etat nouvellement indépendant.
2. En novembre 1955, l'Erythrée faisait partie de l'Ethiopie. La Constitution de d'Erythrée souveraine adoptée le 23 mai 1997 stipule que «*tous les citoyens érythréens âgés de dix-huit ans ou plus ont le droit de vote*».
3. Aux Emirats arabes unis, où le Parlement n'est pas élu mais désigné officiellement, le droit de vote et d'éligibilité n'est accordé ni aux hommes ni aux femmes.

7.2.2 Citations relatives à l'introduction du droit de vote des femmes dans le canton de Fribourg²⁶

«[Le Conseil d'Etat] estime que le moment est venu de lui [la femme] faciliter l'accès à la vie publique. Il est en effet incontestable que, par sa nature, la femme pourrait rendre de précieux services dans les autorités qui ont plus particulièrement le devoir de se pencher sur les problèmes de l'enfance et de l'adolescence, tels que par exemple, la Chambre pénale des mineurs et de justices de paix en tant qu'autorités tutélaires».

Extrait de la réponse du Conseil d'Etat à la motion du député socialiste Albert Challamel, qui demande l'égalité des droits politiques pour la femme fribourgeoise, 14.11.1950.

«Si l'on s'en tient à la votation cantonale de dimanche dernier, on peut affirmer, que le peuple fribourgeois n'aime pas beaucoup la femme. Ou plutôt qu'il l'aime, oui, mais qu'il n'a pas une immense confiance en certaines de ses qualités présumées. C'est en effet par plus de 7 500 non contre 4 900 oui qu'il a refusé à nos compagnes le droit constitutionnel d'être élues à certaines fonctions publiques».

Extrait de l'article «Les Fribourgeois et la femme» dans L'indépendant, 24.04.1952, suite à la votation cantonale sur l'introduction des femmes dans l'administration judiciaire.

«Nous attendons que les électeurs: nos maris, nos frères, nos fils, nous accordent enfin et de bonne grâce, la possibilité de devenir des citoyennes... autrement dit, des adultes».

Madeleine Joye-Thévoz, présidente de l'Association pour le suffrage féminin Fribourg ASFF, aux membres de l'ASFF avant la votation sur le suffrage féminin en matière fédéral (1958).

«La femme travaille, la femme paie des impôts. La femme élève les enfants: La femme doit pouvoir voter».

Affiche de l'Association suisse pour le suffrage féminin avant la votation sur le suffrage féminin en matière fédérale (1959).

«Le Parti socialiste fribourgeois, plus d'un demi-siècle après l'affirmation du postulat socialiste 1918 sur l'égalité politique de la femme souhaite que ce rêve devienne enfin réalité».

Gérald Ayer, député socialiste, prend position pour l'introduction du suffrage féminin dans «Travail» du 29.01.1971, dans l'article «Parti socialiste fribourgeois. Deux fois OUI enthousiastes pour le suffrage féminin».

²⁶ M. Fasani Serra: *Mémoire de licence «Un geste de bon cœur» pour faire bon genre? L'adoption du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, arguments et contre-arguments dans la presse (1959-1971)*

«Le PICS le fait avec autant moins d'arrière-pensées que dès son origine il a reconnu les femmes comme membres à part entière et a assuré leur représentation à son Comité directeur, dont la charge de vice-présidente».

Noël Ruffieux, président du Parti-indépendant-chrétien-social PICS, prend position pour l'introduction du suffrage féminin dans «La Liberté» du 30.-31. 01.1971, dans l'article «Avant la votation fédérale et cantonale sur le suffrage féminin. Et Adam mangera la pomme.Oui de bon cœur.».

«[...] pas pour des raisons sentimentales ou par bienveillance, mais au contraire pour la simple et bonne raison que la femme peut aussi participer aux décisions relatives aux droits et aux devoirs qui lui appartiennent».

«Aufruf an die Stimmbürger» du Parti radical suisse dans «Der Murtenbieter» du 06.02.1971.

«[...] ne pas souhaiter les droits politiques uniquement pour des considérations de prestige, mais tout particulièrement car elle désire contribuer à la résolution et à la réalisation de tous les problèmes qui touchent à la vie économique, culturelle et sociale de toutes les couches de la population suisse. Ca sera sans aucun doute le cas après le 7 février!»

Extrait de l'article «Frau und Politik» dans «Der Murtenbieter» du 13.01.1971.

«Pour les citoyens qui se réclament de la démocratie chrétienne, l'égalité civique de l'homme et de la femme est une exigence absolue».

« Ein herzliches Ja für unsere Frauen» dans «Die Fribourger Nachrichten» du 05.02.1971.

«[...] le non de l'Union suisse des paysans a joué un rôle déterminant. [...] L'opposition a été particulièrement marquée dans les cantons catholiques, mais il faut convenir qu'une bonne proportion des travailleurs n'ont pas suivi les mots d'ordre du Parti socialiste et de l'Union syndicale».

Extrait de l'article «La votation fédérale, une occasion manquée» dans «Travail», 05.02.1959 après le rejet de la votation sur le suffrage féminin du 01.02.1959.

«Dans le canton de Fribourg, la participation n'a été que de 58,7 %; en Gruyère, sur 7 984 électeurs, 4 369 seulement on pris part au scrutin. Ce ne fut donc pas la ruée vers les urnes. Et pourtant la campagne fut active tant dans la presse qu'à la radio. L'homme de rue discutait ferme le problème. Les comités d'action en faveur du suffrage féminin ne manquaient ni de personnalités ni de prestige. Dans le sein même des partis, des fractions prirent nettement position pour l'octroi des droits politiques aux femmes. Mais le fait que les grands partis suisses laissent la liberté de vote aux électeurs était déjà symptomatique. On pouvait considérer cette attitude comme une indication indirecte d'un vote négatif».

Extrait de l'article «Après la votation du 1^{er} février. Un refus massif» dans «Le Fribourgeois» du 03.02.1959.

«Bien qu'adversaire du suffrage féminin, nous laissons entendre, dans notre dernier numéro, que tôt ou tard la femme ne sera plus supérieure à l'homme par son charme, sa sérénité ou son sourire et qu'elle deviendra citoyenne à part entière, qu'un jour arrivera où elle portera l'uniforme de soldat car on n'arrête pas le progrès, pas plus qu'on empêchera le communisme de dominer finalement le monde».

Extrait de l'article «Les votations de dimanche» dans «Le Républicain» du 11.02.1971.

«[...] le tempérament féminin n'est pas toujours à l'aise dans les activités publiques».

Extrait de «Les votations fédérale et cantonale. Ces dames ont gagné» dans «La Gruyère» du 09.02.1971.

«[...] qu'il serait impensable qu'aucune femme n'apparût sous la coupole au mois de décembre. Cela sera alors la démonstration tangible qu'il y a quelque chose de changé dans notre démocratie qui se targue d'être la plus vieille du monde».

Extrait de l'article «Citoyennes à part entières» dans «Le Fribourgeois» du 11.02.1971.

«Nous souhaitons vivement que vous ne boudiez pas la tâche, ou que vous ne vous contenterez pas de regarder passer le cortège mais que vous serez actives, ne serait-ce que pour mériter les louanges justifiées, nous n'en doutons pas, qui vous furent adressées au cours de la campagne qui précéda cette votation, qui fut en quelque sorte une révolution silencieuse».

Extrait de l'article «Suffrage féminin. Le visage de la Suisse a changé» dans «L'indépendant» du 11.02.1971.

«Cela prendra du temps et, je le répète, l'effort devra être bilatéral».

Extrait de l'article «Le billet de la citoyenne, Après un vote historique» dans «Travail» du 19.02.1971.

7.3 La représentation féminine en chiffres

7.3.1 Conseil national

Tableau 1

Elections au Conseil national: pourcentage des candidats et des candidates, des hommes et des femmes élus et taux d'élection des candidat-e-s pour l'ensemble de la Suisse de 1971 à 2007

Année	Femmes			Hommes		
	Candidates	Elues	Taux d'élection	Candidats	Elus	Taux d'élection
1971	15.7%	5.0%	31.8	84.3%	95.0%	112.8
1975	16.8%	7.5%	44.7	83.2%	92.5%	111.2
1979	18.3%	10.5%	57.3	81.7%	89.5%	109.6
1983	23.0%	11.0%	47.8	77.0%	89.0%	115.6
1987	29.2%	14.5%	49.7	70.8%	85.5%	120.8
1991	32.5%	17.5%	53.9	67.5%	82.5%	122.2
1995	34.8%	21.5%	61.7	65.2%	78.5%	120.5
1999	34.4%	23.5%	68.2	65.6%	76.5%	116.7
2003	34.9%	26.0%	74.5	65.1%	74.0%	113.6
2007	35.1%	29.5%	84.0	64.9%	70.5%	108.7

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 2

Elections au Conseil national: nombre de candidats et de candidates et proportion d'hommes et de femmes élus pour l'ensemble de la Suisse de 1971 à 2007

Année	Candidat-e-s			Elu-e-s		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1971	267	1'429	1696	10	190	200
1975	328	1'626	1954	15	185	200
1979	340	1'515	1855	21	179	200
1983	434	1'451	1885	22	178	200
1987	704	1'707	2411	29	171	200
1991	834	1'735	2569	35	165	200
1995	991	1'853	2844	43	157	200
1999	983	1'871	2854	47	153	200
2003	995	1'857	2852	52	148	200
2007	1'090	2'014	3104	59	141	200

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 3

Elections au Conseil national: pourcentage de candidats et de candidates, d'hommes et de femmes élus et taux d'élection des candidat-e-s pour le canton de Fribourg de 1971 à 2007

Année	Femmes			Hommes		
	Candidates	Elues	Taux d'élection	Candidats	Elus	Taux d'élection
1971	20.0%	16.7%	83.3	80.0%	83.3%	104.2
1975	14.8%	16.7%	112.5	85.2%	83.3%	97.8
1979	16.7%	16.7%	100.0	83.3%	83.3%	100.0
1983	18.8%	0.0%	0.0	81.3%	100.0%	123.1
1987	15.6%	16.7%	107.1	84.4%	83.3%	98.7
1991	27.6%	0.0%	0.0	72.4%	100.0%	138.1
1995	35.9%	16.7%	46.4	64.1%	83.3%	130.0
1999	37.9%	33.3%	87.9	62.1%	66.7%	107.4
2003	39.3%	14.3%	36.3	60.7%	85.7%	141.3
2007	32.5%	14.3%	44.0	67.5%	85.7%	127.0

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 4

Elections au Conseil national: nombre de candidats et de candidates et nombre d'hommes et de femmes élus pour le canton de Fribourg de 1971 à 2007

Année	Candidat-e-s			Elu-e-s		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1971	6	24	30	1	5	6
1975	4	23	27	1	5	6
1979	4	20	24	1	5	6
1983	6	26	32	0	6	6
1987	7	38	45	1	5	6
1991	16	42	58	0	6	6
1995	28	50	78	1	5	6
1999	22	36	58	2	4	6
2003	24	37	61	1	6	7
2007	26	54	80	1	6	7

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

7.3.2 Conseil des Etats

Tableau 5

Conseil des Etats: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus pour l'ensemble de la Suisse de 1971 à 2007

Année	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
1971	1	43	44	2.3%	97.7%
1975	0	44	44	0.0%	100.0%
1979	3	43	46	6.5%	93.5%
1983	3	43	46	6.5%	93.5%
1987	5	41	46	10.9%	89.1%
1991	4	42	46	8.7%	91.3%
1995	8	38	46	17.4%	82.6%
1999	9	37	46	19.6%	80.4%
2003	11	35	46	23.9%	76.1%
2007	10	36	46	21.7%	78.3%

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 6

Conseil des Etats: nombre de candidates et de candidats et nombre d'hommes et de femmes élus pour le canton de Fribourg de 1971 à 2007

Année	Candidat-e-s			Elu-e-s		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1975	0	6	6	0	2	2
1983	1	5	6	0	2	2
1987	0	5	5	0	2	2
1991	0	5	5	0	2	2
1995	2	3	5	0	2	2
1999	0	4	4	0	2	2
2003	0	5	5	0	2	2
2007	0	4	4	0	2	2

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

7.3.3 Législatif cantonal, Grand Conseil du canton de Fribourg

En 2006, trois femmes ont obtenu les meilleurs scores dans leurs districts respectifs lors des élections au Grand Conseil:

- Solange Berset (PS – Sarine-campagne, avec 4459 suffrages)
- Christine Bulliard (PDC – Singine, avec 3887 suffrages)
- Emmanuelle Kaelin-Murith (PDC – Gruyère, avec 3848 suffrages)

Plus de résultats: www.bef.ch / Egalité / Femmes et politique

Tableau 7

Législatif cantonal: pourcentage de candidats et de candidates, d'hommes et de femmes élus et taux d'élection des candidat-e-s pour l'ensemble de la Suisse de 1971 à 2009

Année	Candidat-e-s		Elu-e-s		Taux d'élection	
	candidates	candidats	élues	élus	Taux d'élection femmes	Taux d'élection hommes
2002	26.7%	73.3%	23.9%	76.1%	89.6	103.8
2003	34.6%	65.4%	24.2%	75.8%	69.9	115.9
2004	30.6%	69.4%	25.0%	75.0%	81.7	108.1
2005	30.0%	70.0%	25.8%	74.2%	86.0	106.0
2006	32.1%	67.9%	26.0%	74.0%	81.0	109.0
2007	33.0%	67.0%	26.5%	73.5%	80.3	109.7
2008	31.6%	68.4%	26.2%	73.8%	82.9	107.9
2009	0.0%	0.0%	25.6%	74.4%	0.0	0.0

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 8

Grand Conseil du canton de Fribourg: pourcentage de candidates et de candidats, d'hommes et de femmes élus et taux d'élection des candidat-e-s de 1971 à 2006

Année	Candidat-e-s		Elu-e-s		Taux d'élection	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1971	16.0%	84.0%	6.9%	93.1%	43	111
1976	12.5%	87.5%	10.8%	89.2%	86	102
1981	15.2%	84.8%	10.0%	90.0%	66	106
1986	17.4%	82.6%	11.5%	88.5%	66	107
1991	23.3%	76.7%	14.6%	85.4%	63	111
1996	29.3%	70.7%	21.5%	78.5%	74	111
2001	29.9%	70.1%	25.4%	74.6%	85	106
2006	30.1%	69.9%	23.6%	76.4%	79	109
Total	22.0%	78.0%	15.4%	84.6%	70	108

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

Tableau 9

Elections au Grand Conseil : quote-part des partis politiques par rapport au total des élu-e-s

Année	PDC		PS*		PLR*		PCS*		UDC* + UDP (Union des paysans)		Mouvement ouverture*		Verts*		Total	
	candi-dates	élus	candi-dates	élus	candi-dates	élus	candi-dates	élus	candi-dates	élus	candi-dates	élus	candi-dates	élus	candi-dates	élus
1971	17.2%	44.4%	19.5%	22.2%	26.4%	22.2%	17.2%	11.1%	8.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	15%	6.5%
1976	25.4%	33.3%	17.5%	26.7%	20.6%	20.0%	20.6%	6.7%	7.9%	6.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	12%	10.9%
1981	22.7%	35.7%	24.0%	35.7%	21.3%	7.1%	17.3%	7.1%	9.3%	7.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	15%	10.4%
1986	20.0%	26.7%	28.8%	46.7%	20.0%	6.7%	13.8%	13.3%	12.5%	6.7%	0.0%	0.0%	5.0%	0.0%	17%	11.4%
1991	12.3%	15.8%	32.2%	52.6%	13.7%	15.8%	8.9%	10.5%	13.0%	5.3%	0.0%	0.0%	14.4%	0.0%	23%	14.6%
1996	16.0%	14.3%	32.1%	46.4%	14.2%	25.0%	12.3%	10.7%	9.9%	3.6%	0.6%	0.0%	5.6%	0.0%	30%	21.5%
2001	17.6%	21.2%	27.5%	33.3%	14.4%	18.2%	13.7%	12.1%	6.5%	3.0%	10.5%	6.1%	7.2%	3.0%	30%	25.4%
2006	18.7%	23.1%	24.6%	34.6%	12.3%	19.2%	11.7%	11.5%	8.8%	7.7%	9.9%	0.0%	7.6%	3.8%	30%	23.6%
Total	18.1%	23.9%	27.4%	38.4%	16.7%	17.6%	13.7%	10.7%	7.9%	5.0%	3.7%	1.3%	6.3%	1.3%	22%	15.3%

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

Complément d'information relatif à la formation des listes

Ci-dessous sont regroupées les informations spécifiques concernant chaque parti politique, notamment celles ayant influencé la formation des listes. Certaines de ces listes sont le produit d'une collaboration entre plusieurs partis ou groupements. Les tabelles montrent à quel parti politique les candidat-e-s et les élu-e-s de ces listes ont été attribués pour établir les statistiques:

*PS:

Année	Cercle électoral	Nr. de liste	Nom de la liste
1971	Lac	1	Liste du parti socialiste-démocrate et salariés
1971	Veveyse	2	Liste du parti socialiste et d'Union ouvrière
1976	Veveyse	3	Liste du parti socialiste et d'Union ouvrière
1981	Veveyse	3	Liste du parti socialiste et d'Union ouvrière
1986	Veveyse	2	Liste de l'Union ouvrière et du parti socialiste

En outre, le PS s'est présenté aux élections de 1991 et de 1996 avec des listes séparées selon le genre dans les districts de la Singine et du Lac.

*PLR:

Les radicaux et les libéraux étaient auparavant séparés. Ils ont fusionné en 2001. Avant, les libéraux s'apparentaient périodiquement à l'UDC. Les candidat-e-s et les élu-e-s de ces listes ont été comptabilisés à l'UDC. Lorsqu'il n'y avait pas de liste commune avec l'UDC, les listes des radicaux-libéraux, des libéraux-démocrates, des libéraux et des radicaux-démocrates ont été attribuées pour les statistiques au PLR. De même, les listes suivantes ont été imputées au PLR: Liste jeune PRD Singine (Singine, 1996), liste du parti libéral-radical du district du Lac «Oberer See» (Lac, 1996), Entente du Haut-Lac (PRD) (Lac, 2001).

*PCS:

Année	Cercle électoral	Nr. de liste	Nom de la liste
2001	Broye	4	Parti Chrétien Social - Groupement Hors Parti / Ouverture

*UDC:

L'UDC a pris part pour la première fois aux élections au Grand Conseil en 1976, dans un premier temps toutefois uniquement dans certaines circonscriptions électorales et souvent sur la même liste que l'Union des paysans, des artisans et des indépendants. Ces groupements se sont par la suite rattachés à l'UDC, raison pour laquelle il a été décidé a posteriori de comptabiliser dès 1971 les listes suivantes à l'UDC: Liste du parti des paysans, artisans et indépendants, Paysans, indépendants et ouvriers, liste du parti des paysans, artisans et indépendants.

Année	Cercle électoral	Nr. de liste	Nom de la liste
1991	Ville de Fribourg	5	UDC - libéraux - indépendants
1991	Broye	5	Union Démocratique du Centre / PAI / Electeurs libres
1996	Sarine-Campagne	5	UDC - Parti libéral - Indépendants
1996	Singine	5	Union démocratique du centre + Libéraux
1996	Lac	5	Union démocratique du centre (UDC) et indépendants
1996	Glâne	5	Union démocratique du centre (UDC) et Parti libéral
1996	Broye	5	UDC - PAI - Electeurs libres
1996	Veveyse	5	Union démocratique du centre - Indépendants - Parti libéral
2001	Lac	5	Union démocratique du centre (UDC) et indépendants

***Mouvement ouverture:**

Année	Cercle électoral	Nr. de liste	Nom de la liste
1996	Broye	9	Liste indépendant - solidarité
2001	Singine	8	Liste libre Singine
2001	Broye	12	Indépendant - Solidarité - Ouverture
2006	Ville de Fribourg	6	Mouvement ouverture
2006	Singine	6	Mouvement ouverture
2006	Broye	12	Indépendant - Solidarité - Ouverture

***Les Verts:**

Année	Cercle électoral	Nr. de liste	Nom de la liste
1996	Ville de Fribourg	7	Alliance de gauche «Les VertEs & solidarités et POP»
1996	Sarine-Campagne	7	Alliance de gauche «Les VertEs & solidarités et POP»
2001	Ville de Fribourg	7	Les VertEs & solidarités

Tableau 10

Elections au Grand Conseil : pourcentage des candidat-e-s et des élu-e-s par parti politique par rapport au total des candidat-e-s et des élu-e-s

Année	PDC		PS*		PLR*		PCS*		UDC* + UDP (Union des paysans)		Mouvement ouverture*		Verts*	
	candidat-e-s	élu-e-s	candidat-e-s	élu-e-s	candidat-e-s	élu-e-s	candidat-e-s	élu-e-s	candidat-e-s	élu-e-s	candidat-e-s	élu-e-s	candidat-e-s	élu-e-s
1971	20.3%	29.5%	19.8%	20.9%	20.0%	20.1%	13.3%	9.4%	11.5%	6.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
1976	24.6%	37.2%	20.3%	21.2%	20.9%	22.6%	12.0%	7.3%	12.0%	6.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
1981	25.7%	35.1%	22.0%	24.6%	22.0%	20.9%	12.2%	9.0%	11.6%	7.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
1986	26.5%	37.9%	25.8%	24.2%	25.8%	20.5%	10.6%	8.3%	9.1%	7.6%	0.0%	0.0%	2.2%	0.0%
1991	19.3%	35.4%	21.4%	22.3%	17.5%	18.5%	8.6%	6.9%	15.5%	7.7%	0.0%	0.0%	6.2%	3.1%
1996	20.7%	34.6%	23.1%	24.6%	20.3%	19.2%	9.2%	7.7%	12.2%	6.2%	0.9%	1.5%	3.9%	1.5%
2001	21.2%	34.6%	20.4%	20.0%	20.4%	20.0%	12.7%	7.7%	11.8%	12.3%	8.8%	3.8%	2.5%	0.8%
2006	18.8%	33.6%	19.0%	22.7%	18.3%	17.3%	8.3%	3.6%	17.9%	16.4%	6.9%	1.8%	4.4%	2.7%
Total	22.7%	34.7%	22.1%	22.6%	21.2%	20.0%	11.2%	7.6%	9.7%	8.6%	2.1%	0.9%	2.6%	1.0%

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

Tableau 11

Elections au Grand Conseil : pourcentage des hommes et des femmes par rapport au total des candidat-e-s du parti politique

Année	PDC		PS*		PLR*		PCS*		UDC* + UDP (Union des paysans)		Mouvement ouverture*		Verts*	
	candidates	candidats	candidates	candidats	candidates	candidats	candidates	candidats	candidates	candidats	candidates	candidats	candidates	candidats
1971	13.0%	87.0%	15.2%	84.8%	20.4%	79.6%	20.0%	80.0%	10.8%	89.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
1976	12.6%	87.4%	10.5%	89.5%	12.0%	88.0%	21.0%	79.0%	8.1%	91.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
1981	13.3%	86.7%	16.4%	83.6%	14.5%	85.5%	21.3%	78.7%	12.1%	87.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
1986	13.1%	86.9%	19.3%	80.7%	13.4%	86.6%	22.4%	77.6%	23.8%	76.2%	0.0%	0.0%	40.0%	60.0%
1991	14.9%	85.1%	35.1%	64.9%	18.2%	81.8%	24.1%	75.9%	19.6%	80.4%	0.0%	0.0%	53.8%	46.2%
1996	23.2%	76.8%	41.6%	58.4%	20.9%	79.1%	40.0%	60.0%	24.2%	75.8%	20.0%	80.0%	42.9%	57.1%
2001	25.0%	75.0%	40.4%	59.6%	21.2%	78.8%	32.3%	67.7%	16.7%	83.3%	35.6%	64.4%	84.6%	15.4%
2006	29.9%	70.1%	38.9%	61.1%	20.2%	79.8%	42.6%	57.4%	14.7%	85.3%	43.6%	56.4%	52.0%	48.0%
Total	17.8%	82.2%	27.5%	72.5%	17.5%	82.5%	27.2%	72.8%	18.1%	81.9%	38.2%	61.8%	53.7%	46.3%

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

Tableau 12

Elections au Grand Conseil : pourcentage des hommes et des femmes par rapport au total des élu-e-s du parti politique

Année	PDC		PS*		PLR*		PCS*		UDC* + UDP (Union des paysans)		Mouvement ouverture*		Verts*	
	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus	élus
1971	9,8%	90,2%	6,9%	93,1%	7,1%	92,9%	7,7%	92,3%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1976	9,8%	90,2%	13,8%	86,2%	9,7%	90,3%	10,0%	90,0%	11,1%	88,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1981	10,6%	89,4%	15,2%	84,8%	3,6%	96,4%	8,3%	91,7%	10,0%	90,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1986	8,0%	92,0%	21,9%	78,1%	3,7%	96,3%	18,2%	81,8%	10,0%	90,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1991	6,5%	93,5%	34,5%	65,5%	12,5%	87,5%	22,2%	77,8%	10,0%	90,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
1996	8,9%	91,1%	40,6%	59,4%	28,0%	72,0%	30,0%	70,0%	12,5%	87,5%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
2001	15,6%	84,4%	42,3%	57,7%	23,1%	76,9%	40,0%	60,0%	6,3%	93,8%	40,0%	60,0%	100,0%	0,0%
2006	16,2%	83,8%	36,0%	64,0%	26,3%	73,7%	75,0%	25,0%	11,1%	88,9%	0,0%	100,0%	33,3%	66,7%
Total	10,5%	89,5%	26,0%	74,0%	13,5%	86,5%	21,5%	78,5%	8,9%	91,1%	22,2%	77,8%	20,0%	80,0%

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

Tableau 13

Elections au Grand Conseil : taux d'élection par parti politique

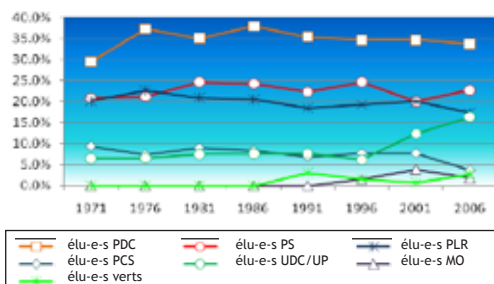
Année	PDC		PS*		PLR*		PCS*		UDC* + UDP (Union des paysans)		Mouvement ouverture*		Verts*	
	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates	candidates
1971	75	104	45	110	35	117	38	115	0	112	0	0	0	0
1976	78	103	132	96	80	103	48	114	138	97	0	0	0	0
1981	80	103	93	101	25	113	39	116	83	102	0	0	0	0
1986	61	106	113	97	28	111	81	106	42	118	0	0	0	0
1991	44	110	98	101	69	107	92	102	51	112	0	0	0	217
1996	38	119	98	102	134	91	75	117	52	116	0	125	0	175
2001	62	113	105	97	109	98	124	89	38	113	113	93	118	0
2006	54	120	93	105	130	92	176	44	76	104	0	177	64	139
Total	59	109	94	102	77	105	79	108	49	111	58	126	37	173

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

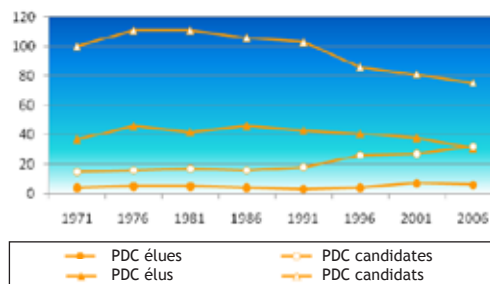
Graphiques 23-30

Elections au Grand Conseil: hommes et femmes élus par parti politique

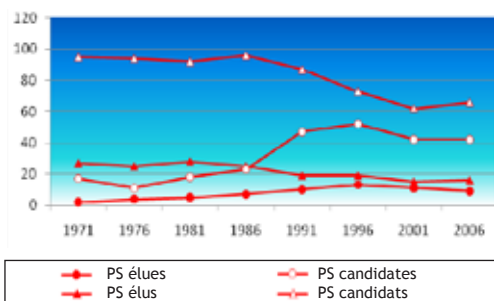
Elections au Grand Conseil: Quote-part des partis politique par rapport au total des élu-e-s



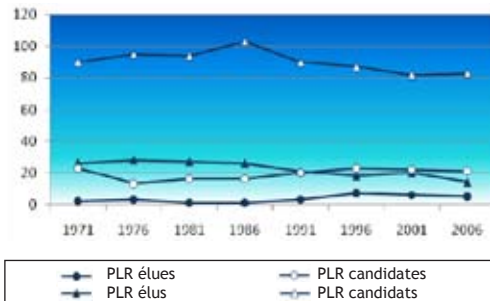
Elections au Grand Conseil 1971-2006: PDC



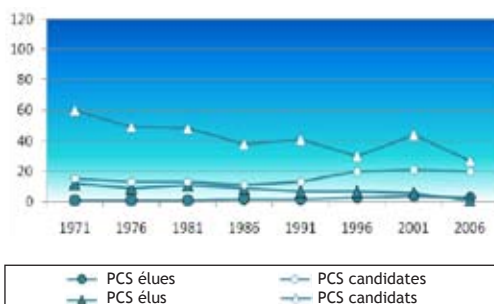
Elections au Grand Conseil 1971-2006: PS



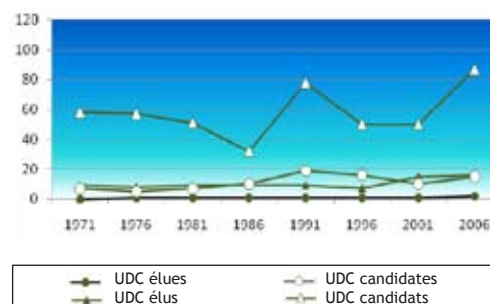
Elections au Grand Conseil 1971-2006: PLR



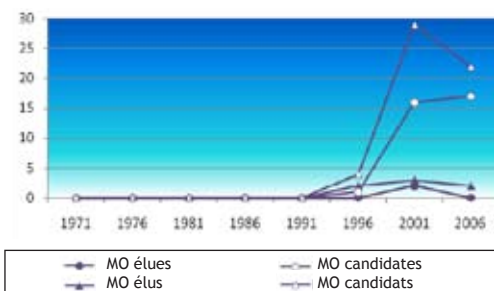
Elections au Grand Conseil 1971-2006: PCS



Elections au Grand Conseil 1971 - 2006: UDC et UDP



Elections au Grand Conseil 1971-2006: MO



Elections au Grand Conseil 1971-2006: Verts

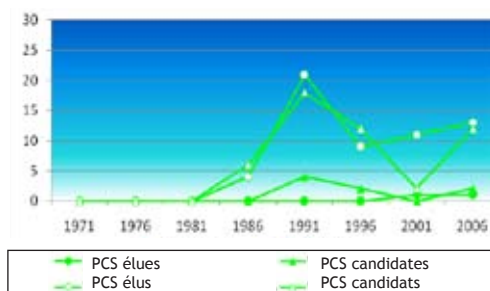


Tableau 14
Elections au Grand Conseil: pourcentage des élu-e-s hommes et femmes par rapport au total du cercle électoral

Année	Ville de Fribourg/ Stadt Freiburg		Sarine-Campagne/ Saane Land		Singine / Sense		Gruyère/ Greyerz		Lac / Sec		Glâne/ Glane		Broye/ Broye		Veveysse/ Vivisbach		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	1971	6.9%	93.1%	10.5%	89.5%	0.0%	100.0%	5.0%	95.0%	6.7%	93.3%	20.0%	80.0%	9.1%	90.9%	0.0%	100.0%	6.9%
1976	20.7%	79.3%	10.5%	89.5%	0.0%	100.0%	5.0%	95.0%	13.3%	86.7%	30.0%	70.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%	10.8%	89.2%
1981	26.9%	73.1%	13.6%	86.4%	4.8%	95.2%	5.0%	95.0%	0.0%	100.0%	10.0%	90.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%	10.0%	90.0%
1986	19.2%	80.8%	13.6%	86.4%	14.3%	85.7%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%	10.0%	90.0%	18.2%	81.8%	16.7%	83.3%	11.5%	88.5%
1991	14.3%	85.7%	11.5%	88.5%	19.0%	81.0%	10.0%	90.0%	28.6%	71.4%	0.0%	100.0%	9.1%	90.9%	28.6%	71.4%	14.6%	85.4%
1996	10.5%	89.5%	26.9%	73.1%	33.3%	66.7%	10.0%	90.0%	33.3%	66.7%	10.0%	90.0%	16.7%	83.3%	28.6%	71.4%	21.5%	78.5%
2001	17.6%	82.4%	37.0%	63.0%	28.6%	71.4%	20.0%	80.0%	25.0%	75.0%	10.0%	90.0%	25.0%	75.0%	25.0%	75.0%	25.4%	74.6%
2006	20.0%	80.0%	26.1%	73.9%	17.6%	82.4%	27.8%	72.2%	38.5%	61.5%	12.5%	87.5%	10.0%	90.0%	33.3%	66.7%	23.6%	76.4%
Total	17.0%	83.0%	19.6%	80.4%	14.8%	85.2%	10.1%	89.9%	18.1%	81.9%	12.8%	87.2%	11.2%	88.8%	17.6%	82.4%	15.4%	84.6%

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

Tableau 15
Elections au Grand Conseil: pourcentage des candidat-e-s hommes et femmes par rapport au total du cercle électoral

Année	Ville de Fribourg/ Stadt Freiburg		Sarine-Campagne/ Saane Land		Singine / Sense		Gruyère/ Greyerz		Lac / Sec		Glâne/ Glane		Broye/ Broye		Veveysse/ Vivisbach		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	1971	17.2%	82.8%	11.0%	89.0%	21.2%	78.8%	10.6%	89.4%	20.7%	79.3%	15.0%	85.0%	19.0%	81.0%	13.8%	86.2%	16.0%
1976	18.2%	81.8%	13.3%	86.7%	9.3%	90.7%	9.1%	90.9%	8.2%	91.8%	11.4%	88.6%	11.1%	88.9%	12.5%	87.5%	12.5%	87.5%
1981	21.5%	78.5%	16.7%	83.3%	9.8%	90.2%	11.1%	88.9%	12.5%	87.5%	9.7%	90.3%	17.0%	83.0%	13.8%	86.2%	15.2%	84.8%
1986	22.8%	77.2%	16.3%	83.7%	16.2%	83.8%	13.5%	86.5%	15.1%	84.9%	17.6%	82.4%	12.5%	87.5%	18.2%	81.8%	17.4%	82.6%
1991	27.0%	73.0%	23.3%	76.7%	27.2%	72.8%	20.0%	80.0%	32.8%	67.2%	9.1%	90.9%	12.7%	87.3%	14.8%	85.2%	23.3%	76.7%
1996	34.6%	65.4%	25.7%	74.3%	37.9%	62.1%	17.5%	82.5%	37.5%	62.5%	25.9%	74.1%	22.0%	78.0%	25.0%	75.0%	29.9%	70.1%
2001	43.2%	56.8%	27.0%	73.0%	28.2%	71.8%	20.4%	79.6%	34.5%	65.5%	25.0%	75.0%	27.3%	72.7%	21.7%	78.3%	30.0%	70.0%
2006	34.6%	65.4%	30.6%	69.4%	26.8%	73.2%	30.5%	69.5%	34.4%	65.6%	22.2%	77.8%	30.2%	69.8%	14.3%	85.7%	30.1%	69.9%
Total	27.0%	73.0%	21.5%	78.5%	24.1%	75.9%	17.3%	82.7%	25.4%	74.6%	16.5%	83.5%	19.5%	80.5%	16.6%	83.4%	22.2%	77.8%

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul : BEF

Tableau 16

Élections au Grand Conseil: taux d'élection des candidat-e-s par cercle électoral

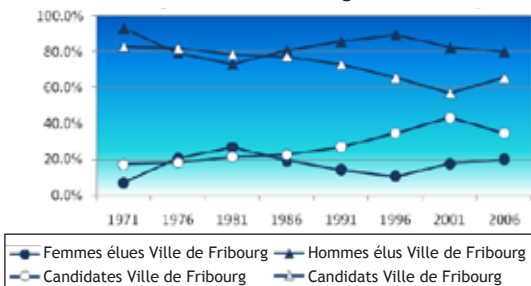
Année	Ville de Fribourg/ Stadt Freiburg		Sarine-Campagne/ Saane Land		Sense/ Singine		Gruyère/ Greyerz		See/ Lac		Glâne/ Glane		Broye/ Broye		Veveysse/ Vivisbach	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1971	40	113	96	101	0	127	47	106	32	118	133	94	48	112	0	116
1976	114	97	79	103	0	110	55	105	163	94	263	79	0	113	0	114
1981	125	93	82	104	48	106	45	107	0	114	103	100	0	120	0	116
1986	84	105	84	103	88	102	0	116	0	118	57	109	145	94	92	102
1991	53	117	50	115	70	111	50	113	87	106	0	110	71	104	193	84
1996	30	137	105	98	88	107	57	109	89	107	39	122	76	107	114	95
2001	41	145	137	86	101	99	98	100	72	115	40	120	92	103	115	96
2006	58	122	85	106	66	113	91	104	112	94	56	113	33	129	233	78
Total	63	114	91	102	62	112	58	109	71	110	78	104	58	110	106	99

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg / Calcul: BEF

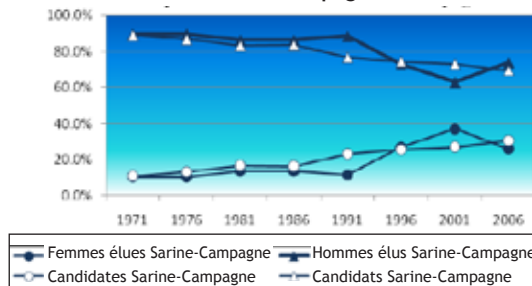
Graphiques 31-38

Elections au Grand Conseil: pourcentage des hommes et des femmes élus par cercle électoral

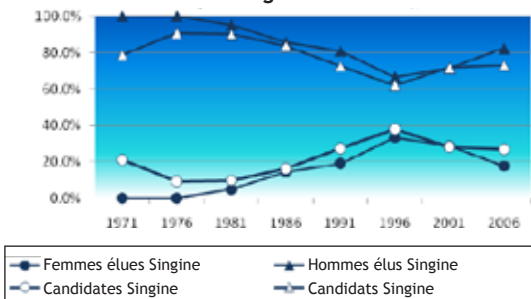
Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Ville de Fribourg»



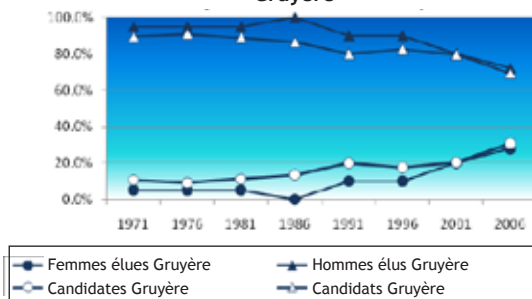
Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Sarine-Campagne»



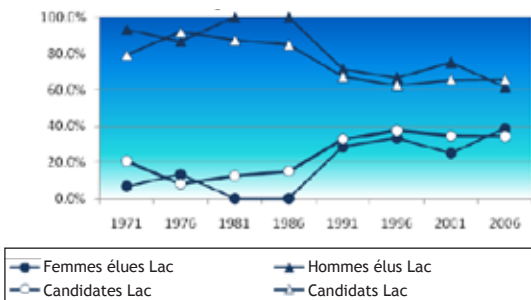
Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Singine»



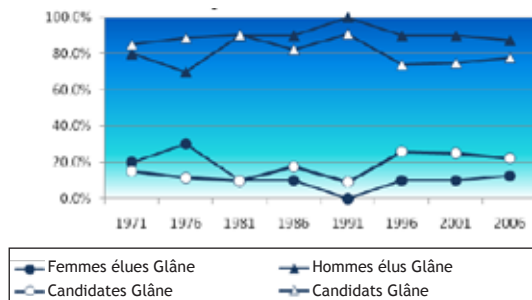
Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Gruyère»



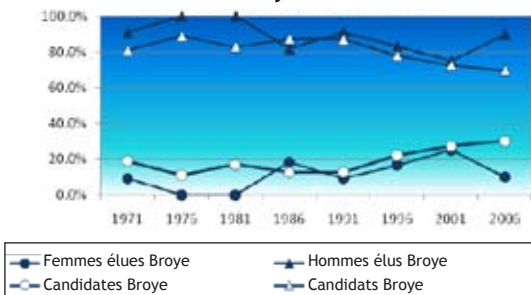
Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Lac»



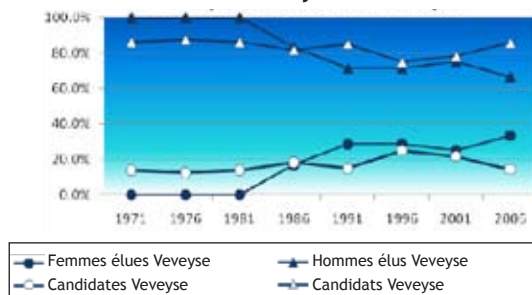
Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Glâne»



Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Broye»



Elections au Grand Conseil: Pourcentage de candidat-e-s et d'élus-e-s pour le cercle électoral «Veveysse»



7.3.4 Exécutif cantonal, Conseil d'Etat du canton de Fribourg

A ce jour, quatre femmes ont accédé au Conseil d'Etat fribourgeois:

- Roselyne Crausaz Németh (PDC) de 1986 à 1991
- Ruth Lüthi (PS) de 1991 à 2006
- Isabelle Chassot (PDC) dès 2001
- Anne-Claude Demierre (PS) dès 2006

En 2006, Madame Isabelle Chassot a été brillamment réélue au premier tour, avec deux de ses collègues sortants. Elle a remporté le meilleur résultat du scrutin (40 128 suffrages).

Madame Anne-Claude Demierre a été élue au second tour. Elle a pris la tête de sa liste politique, passant de 22,5 % au premier tour à 43,5 % des suffrages au second; elle a réussi la plus forte progression entre les deux tours.

Tableau 17

Exécutif cantonal: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus pour l'ensemble de la Suisse de 1980 à 2009

Année	Elu-e-s				Total
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	
1980/1983	1	0.6%	167	99.4%	168
1984/1987	5	3.0%	163	97.0%	168
1988/1991	5	3.0%	161	97.0%	166
1992/1995	19	11.4%	147	88.6%	166
1996/1999	33	20.4%	129	79.6%	162
1997/2000	30	18.5%	132	81.5%	162
1998/2001	33	20.4%	129	79.6%	162
1999/2002	34	21.3%	126	78.8%	160
2000/2003	34	21.5%	124	78.5%	158
2001/2004	37	23.4%	121	76.6%	158
2002/2005	35	22.2%	123	77.8%	158
2003/2006	32	20.5%	124	79.5%	156
2004/2007	30	19.2%	126	80.8%	156
2005/2008	31	20.0%	124	80.0%	155
2005/2009	33	21.2%	123	78.8%	156

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 18

Conseil d'Etat du canton de Fribourg: nombre et pourcentage de candidats et de candidates, d'hommes et de femmes élus et taux d'élection des candidat-e-s de 1971 à 2005

Année	Candidat-e-s					Elu-e-s				Taux d'élection	
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Femmes	Hommes
1971	0	0.0%	15	100.0%	15	0	0.0%	7	100.0%	0.0	100.0
1976	0	0.0%	8	100.0%	8	0	0.0%	7	100.0%	0.0	100.0
1981	0	0.0%	8	100.0%	8	0	0.0%	7	100.0%	0.0	100.0
1986	1	9.1%	10	90.9%	11	1	14.3%	6	85.7%	157.1	94.3
1991	3	14.3%	18	85.7%	21	1	14.3%	6	85.7%	100.0	100.0
1996	2	15.4%	11	84.6%	13	1	14.3%	6	85.7%	92.9	101.3
2001	2	18.2%	9	81.8%	11	2	28.6%	5	71.4%	157.1	87.3
2004*	1	33.3%	2	66.7%	3	2	28.6%	5	71.4%	85.7	107.1
2006	5	29.4%	12	70.6%	17	2	28.6%	5	71.4%	97.1	101.2

* Election complémentaire à cause de l'élection d'un membre du Conseil d'Etat au Conseil des Etats

Source des données: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

7.3.5 Exécutifs communaux dans le canton de Fribourg

Tableau 19

Exécutifs communaux dans le canton de Fribourg: pourcentage d'hommes et de femmes élus dans les conseils communaux du canton de Fribourg selon la fonction en 2009

Fonction	Femmes	Hommes	Vacant	Total
Syndic /Syndique	13.9%	86.1%	0.0%	15.0%
Vice- syndic/ vice-Syndique	21.3%	78.7%	0.0%	14.9%
Conseiller/ère communal-e	27.3%	72.7%	0.0%	68.7%
Membre Commission administrative	0.0%	100.0%	0.0%	0.3%
Inconnu	9.1%	27.3%	63.6%	1.0%
Total	24.2%	75.2%	0.6%	100.0%

Source des données: Service des communes

Tableau 20

Exécutif des communes du district de la Gruyère: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus, 1986 - 2006

Année	Candidat-e-s				Total
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	
1986	20	8.6%	212	91.4%	232
1991	27	11.3%	213	88.8%	240
1996	32	13.3%	208	86.7%	240
2001	37	18.8%	160	81.2%	197
2006	34	19.0%	145	81.0%	179

Source des données: Préfecture de la Gruyère

Tableau 21

Exécutifs des communes du district de la Veveyse: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1970 à 2006

Année	Elu-e-s				Total
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	
1970	0	0.0%	92	100.0%	92
1974	2	2.2%	88	97.8%	90
1978	2	2.2%	90	97.8%	92
1982	2	2.1%	95	97.9%	97
1986	9	9.3%	88	90.7%	97
1991	15	14.6%	88	85.4%	103
1996	25	21.7%	90	78.3%	115
2001	26	25.0%	78	75.0%	104
2004*	19	24.4%	59	75.6%	78
2006	16	19.8%	65	80.2%	81

* à cause des regroupements de communes

Source des données: Préfecture de la Veveyse

Tableau 22

Exécutifs des communes du district de la Glâne: Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes élus de 1970 à 2006

Année	Elu-e-s				
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total
1970	0	0.0%	241	100.0%	241
1974	8	3.3%	231	96.7%	239
1978	11	4.8%	218	95.2%	229
1982	14	5.9%	224	94.1%	238
1986	15	6.3%	223	93.7%	238
1991	32	13.7%	201	86.3%	233
1996	39	16.8%	193	83.2%	232
2001	31	16.2%	160	83.8%	191
2006	29	23.2%	96	76.8%	125

Source des données: Préfecture de la Glâne

Tableau 23

Conseil communal de Bulle: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1986 à 2006

Année	Elu-e-s				
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total
1986	1	11.1%	8	88.9%	9
1991	1	11.1%	8	88.9%	9
1996	1	11.1%	8	88.9%	9
2001	1	11.1%	8	88.9%	9
2006	2	22.2%	7	77.8%	9

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 24

Conseil communal de Châtel-St-Denis: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1974 à 2006

Année	Candidat-e-s					Elu-e-s					Taux d'élection	
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total		Femmes %	Hommes	Hommes %	Total	Femmes	Hommes
1974	0	0.0%	0	0.0%	0	0	0.0%	9	100.0%	9	0	0
1978	0	0.0%	0	0.0%	0	0	0.0%	9	100.0%	9	0	0
1982	0	0.0%	0	0.0%	0	0	0.0%	9	100.0%	9	0	0
1986	3	11.1%	24	88.9%	27	1	11.1%	8	88.9%	9	100	100
1991	4	17.4%	19	82.6%	23	3	33.3%	6	66.7%	9	192	81
1996	5	21.7%	18	78.3%	23	4	44.4%	5	55.6%	9	204	71
2001	5	25.0%	15	75.0%	20	3	33.3%	6	66.7%	9	133	89
2006	6	27.3%	16	72.7%	22	2	22.2%	7	77.8%	9	81	107

Source des données: Secrétaire général de la Ville de Châtel-St-Denis

Tableau 25

Conseil communal de Fribourg: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1982 à 2006

Année	Elu-e-s				
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total
1982	1	11.1%	8	88.9%	9
1986	1	11.1%	8	88.9%	9
1991	1	11.1%	8	88.9%	9
1996	3	33.3%	6	66.7%	9
2001	1	20.0%	4	80.0%	5
2006	2	40.0%	3	60.0%	5

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF / F. Python avec le concours des Archives de la Ville de Fribourg et d'une commission scientifique composée de J.-D. Dessonaz, J.-P. Dorand, H. Foerster, B. Gasser et J.-R. Gisler: *Fribourg, une Ville aux XIXe et XXe siècles*, Editions La Sarine, Fribourg, 2007

Tableau 26

Conseil communal de Tavel: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1971 à 2006

Année	Elu-e-s				
	Femmes	Femmes %	Femmes	Hommes %	Femmes
1974	0	0.0%	9	100.0%	9
1978	0	0.0%	9	100.0%	9
1982	1	11.1%	8	88.9%	9
1986	1	11.1%	8	88.9%	9
1991	1	11.1%	8	88.9%	9
1996	2	22.2%	7	77.8%	9
2001	0	0.0%	9	100.0%	9
2006	1	11.1%	8	88.9%	9

Source des données: Secrétaire général de Tavel

7.3.6 Législatifs communaux

Tableau 27

Législatif de la commune de Châtel-St-Denis: nombre et pourcentage des candidats et des candidates, d'hommes et de femmes élus et taux d'élection des candidat-e-s de 1974 à 2006

Année	Candidat-e-s					Elu-e-s					Taux d'élection	
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total	Femmes	Hommes
1974	20	11.8%	149	88.2%	169	4	8.0%	46	92.0%	50	68	104
1978	29	14.6%	169	85.4%	198	5	10.0%	45	90.0%	50	68	105
1982	35	18.2%	157	81.8%	192	6	12.0%	44	88.0%	50	66	108
1986	27	15.5%	147	84.5%	174	2	4.0%	48	96.0%	50	26	114
1991	36	19.9%	145	80.1%	181	3	6.0%	47	94.0%	50	30	117
1996	52	29.2%	126	70.8%	178	8	16.0%	42	84.0%	50	55	119
2001	42	26.8%	115	73.2%	157	13	26.0%	37	74.0%	50	97	101
2006	47	28.5%	118	71.5%	165	14	28.0%	36	72.0%	50	98	101

Source des données: Secrétaire général de la Ville de Châtel-St-Denis

Tableau 28

Législatif de la commune de Bulle: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1996 à 2004

Année	Elu-e-s				
	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Total
1996	13	26.0%	37	74.0%	50
2000	13	26.0%	37	74.0%	50
2004	14	28.0%	36	72.0%	50

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF

Tableau 29

Législatif de la commune de Fribourg: nombre et pourcentage d'hommes et de femmes élus de 1983 à 2004

Année	Elu-e-s				
	Femmes	Femmes élus	Hommes	Hommes élus	Total
1981	10	12.5%	70	87.5%	80
1991	19	23.8%	61	76.3%	80
1996	20	25.0%	60	75.0%	80
2001	25	31.3%	55	68.8%	80
2006*	23	28.8%	57	71.3%	80

Source des données: Office fédéral de la statistique OSF / *Site Internet de la ville de Fribourg

7.4 Questionnaire aux partis politiques du canton de Fribourg

Détails sur le site: www.bef.ch / Egalité / Femmes et politique

8. Bibliographie

8.1 Publications

- M. Fasani Serra: *Mémoire de licence «Un geste de bon cœur» pour faire bon genre? L'adoption du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, arguments et contre-arguments dans la presse (1959-1971)*
- C.-L. Pasquier: *L'histoire d'une conquête*, dans «La Gruyère», 6 mars 2007
- Gfs.bern: *Bericht zur VOX-Trend-Berichterstattung für das Jahr 2006*, «Die Entscheidungen von Frauen schützen Umwelt, Service Public und Benachteiligte», Berne, 2006
- T.-H. Ballmer-Cao, M. Tremblay: «*Modes de scrutin, partis politiques et élection des femmes: Une introduction*», Swiss Political Science Review, Volume 14, Issue 4, Rüegg Verlag, Chur/ Zürich, 2008

8.2 Sites internet

www.werner-seitz.ch «Homepage Werner Seitz»

- W. Seitz: *Gleichstellungspolitische Strategien und ambivalente Wirkungen der direkten Demokratie. Ein Streifzug durch hundert Jahre Kampf um politische Gleichstellung in der Schweiz*, 2003
- W. Seitz: *sur le thème des listes électorales séparées selon le genre: «Welche Liste bringt für Frauen? Analyses und Vorschläge für die Nationalratswahlen 2007»*, in links.ch, 2006
- W. Seitz: *Analyse der Ergebnisse der Volksabstimmung über die «Quoteninitiative» und der Wirksamkeit der Frauenlisten bei den Nationalratswahlen 1987-1999*, Exposé de la Commission fédérale pour les questions féminines, 2000

www.ekf.admin.ch «Commission fédérale pour les questions féminines»

- Commission fédérale pour les questions féminines, *Manifeste interpartis pour les élections fédérales de 1999: «Davantage de femmes au Parlement!»*, Berne, 1998
- Commission fédérale pour les questions féminines, *Dix conseils importants pour les partis voulant avoir davantage de femmes au Parlement [Elections fédérales 2007]*, Berne, 2006

<http://www.ipu.org> «Women in politics»

- Aperçu de l'introduction du suffrage féminin dans le monde

<http://fors-nesstar.unil.ch/webview/index.jsp> «Etudes électorales suisses-Selects, Centre de compétences suisse en sciences sociales FORs»

- Sondage concernant les élections nationales

8.3 Sources des données

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont activement soutenus dans nos recherches de données relatives à la représentation féminine:

- Office fédéral de la statistique OFS
- Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg
- Service des communes
- Préfecture de la Gruyère
- Préfecture de la Veveyse
- Préfecture de la Glâne
- Secrétaire général de la Ville de Châtel-St-Denis
- Secrétaire général de Tavel

- F. Python avec le concours des Archives de la Ville de Fribourg et d'une commission scientifique composée de J.-D. Dessonaz, J.-P. Dorand, H. Foerster, B. Gasser et J.-R. Gisler: *Fribourg, une Ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Editions La Sarine, Fribourg, 2007
- Site internet de la ville de Fribourg
- Site internet de la commune de Tavel

